
SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
07 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUEARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUEARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET..

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE MAINE GAGNAUD – EXERCICE 2020

Exposé :

« Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget annexe du MAINE GAGNAUD pour l'exercice 2020 qui peut se résumer ainsi :

2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
002 : Résultat reporté	850,00		
011 : Charges à caractère général	1 278 331,00	70 : Produits des service	1 166 667,00
6015 : Terrains à aménager	615 033,00	7015 : Ventes Terrains	1 166 667,00
6045 : Achats, Etudes, Prestations	61 417,00		
605 : Travaux	601 881,00	75 : Autres Produits de gestion	155 368,00
608 : Frais accessoires	0,00	7552 : Prise en charge du déficit par le BP	155 368,00
66 : Charges financières (intérêts d'emprunt)	4 000,55		
66111 : Remboursement Intérêts	4 000,55		
Opérations d'ordre budgétaire			
042 : Annulation stock initial	38 853,45	042 : Intégration stock final	0,00
7133 Variation en cours de production	38 853,45	7133 Variation en cours de production	0,00
043 : Transfert de charges	0,00	043 : Transfert de charges	0,00
608 : Frais accessoires - Transfert de charges	0,00	793 : Transfert de charges financières	0,00
TOTAL	1 322 035,00	TOTAL	1 322 035,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
		001 : Excédent d'investissement cumulé	848 026,55
16 : Emprunts et dettes	886 880,00	16 : Emprunts et dettes	0,00
1641 : Rbst Prêt anticipé	886 880,00	1641 : Emprunt Prêt Relais	0,00
Opérations d'ordre budgétaire			
040 : Intégration stock final	0,00	040 : Annulation stock Initial	38 853,45
3354 : Etudes et prestations en cours	0,00	3354 : Etudes et prestations en cours	38 853,45
TOTAL	886 880,00	TOTAL	886 880,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer et de l'autoriser à signer tout document afférent.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu le 09 mars 2020,

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mme Duroueix, M. Sicard), approuve le Budget Annexe Mairie-Cagnaud de l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 02/07/2020
Et publication ou notification
Du 02/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



SÉANCE DU 29 JUIN 2020PRÉFECTURE
DE LA CHARENTE

07 JUL. 2020

BUREAU DU COURRIER

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION

22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE

07 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présentes : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absentes excusées : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller.ères.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET..

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE – EXERCICE 2020

Exposé :

« Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget annexe de la Maison de santé pour l'exercice 2020 qui peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
002 : Résultat reporté	702,51		
011 : Charges à caractère général (hors 62871)	38 747,49	70878 : Rbst charges Loyers	15 525,00
011/62871 : Rbst charges foncières (TF)	9 100,00	74 : Part* Dotations	0,00
011/62871 : Rbst de frais (Mise à dispo Personnel)	12 570,00	752 : Loyers Professionnels de santé	102 000,00
66 : Charges financières	15 000,00	77 : Produits exceptionnels	
Opérations d'ordre budgétaire			
023 : Virement à la section d'investissement	7 450,00		
68/042 : Dotations aux amortissements	46 930,00	77/042 : Amortissement subvention d'invest.	12 975,00
TOTAL	130 500,00	TOTAL	130 500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
Restes à Réaliser	2 106,00	001 excédent d'investisst cumulé	10 039,90
16 : Rbst avances prêt commune + prêt	58 219,00	1641 : Prêt	110 000,00
165 : Dépôts et cautionnement	700,00	165 : Dépôts et cautionnement	1 580,10
2132 : Autres constructions	102 000,00		
Opérations d'ordre budgétaire			
13/040 : Amortissement subvention d'investissement	12 975,00	021 : Prélèvement de la sect de fctionnement	7 450,00
		28/040 : Dotation aux amortissements	46 930,00
TOTAL	176 000,00	TOTAL	176 000,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu le 09 mars 2020,

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mme Duroueix, M. Sicard), approuve le Budget Annexe de la Maison de Santé de l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire

Jean-Luc VALANTIN



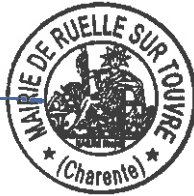
Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 07/07/2020
Et publication ou notification
Du 07/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

DATE DE CONVOCATION

22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE

07 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absentes excusées : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUEARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUEARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET..

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2020

Exposé :

« Monsieur le Maire propose d'approuver le budget général de la commune qui peut se résumer comme suit, et dont les prévisions sont conformes aux orientations budgétaires débattues en conseil municipal du 9 mars 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
011 : Charges à caractère général	1 176 000,00	002 Résultat reporté	315 271,11
012 : Charges de personnel	3 885 000,00	70 : Produits des services	179 600,00
65 : Autres charges de gestion courante	1 155 000,00	73 : Impôts et taxes	5 326 000,00
66 : Charges financières	138 000,00	74 : Dotations et Participations	1 272 000,00
67 : Charges exceptionnelles	2 000,00	75 : Produits de gestion	19 000,00
68 : Provisions pr risques contentieux	5 000,00	76 : Produits financiers	9 200,00
014 : Atténuation de produits	1 200,00	77 : Produits exceptionnels	6 028,89
022 : Dépenses imprévues	80 000,00	013 : Atténuation de charges	120 000,00
Dépenses Réelles de Fonctionnement	6 442 200,00	Recettes Réelles de Fonctionnement	6 931 828,89
Opérations d'ordre budgétaires			
023 Virement à la section d'investissement	578 570,00	042/722 : Travaux en régie	60 000,00
042/6811 : Dotations aux amortissements	292 230,00	042/777 : Subv° transférées	5 900,00
TOTAL	7 313 000,00	TOTAL	7 313 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
001 : Résultat d'investissement cumulé	420 329,67	1068 : Dotation en réserve	1 087 164,18
Restes à réaliser RAR	757 990,51	Restes à réaliser RAR	91 156,00
16 : Rbrt emprunt en capital	463 000,00		
165 : Dépôt et cautionnement	1 779,82	10 : FCTVA - Taxe d'Aménagement	338 100,00
20-21-23 : Travaux et acquisitions	1 810 000,00	13 : Subventions	959 960,00
		16 : Emprunt	0,00
020 : Dépenses imprévues	122 000,00	165 : Dépôt et cautionnement	1 939,82
		27 : Rbrst Emprunt Avance Budget Msté	22 880,00
		024 : Produits des cessions	269 000,00
Opérations d'ordre budgétaires			
040/21 : Travaux en régie	60 000,00	021 : Prélèvt de la section de fonct	578 570,00
040/13 : Subv' transférées	5 900,00	040/28 : Amortissements	292 230,00
Opérations d'ordre patrimoniales			
041/21 : Acquisition gratuite voirie lotissements	15 000,00	041/13 : Acq° gratuite voirie lotissements	15 000,00
TOTAL	3 656 000,00	TOTAL	3 656 000,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

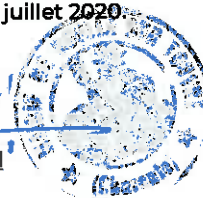
Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu le 09 mars 2020,

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mme Duroueix, M. Sicard), approuve le Budget Principal de l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,

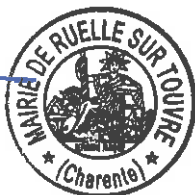
Jean-Luc VALANTIN

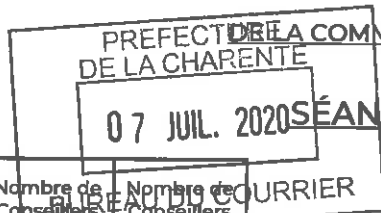


Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 07/07/2020
Et publication ou notification
Du 07/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN





Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	24	24

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
07 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présentes : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme Annie MARC, M. Alain BOUSSARIE, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Pouvoirs : Mme MARC à Mme S RIFFÉ, M. BOUSSARIE à M. CHAUME, Mme ALT DRUGÉ à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET..

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE – MAINE GAGNAUD

Exposé :

« Monsieur le Maire,

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019 ;
- constatant que le compte administratif 2019 présente un déficit d'exploitation cumulé de 850.00 € ;

propose d'affecter les résultats comme suit :

Résultat d'exploitation reporté de l'exercice N-1	0.00
Résultat d'exploitation de l'exercice 2019	- 850.00
Résultat d'exploitation cumulé (A)	- 850.00
Résultat d'investissement reporté de l'exercice N-1	0.00
Résultat d'investissement de l'exercice 2019	848 026.55
Résultat d'investissement cumulé (B)	848 026.55
Restes à réaliser en dépenses	0.00
Restes à réaliser en recettes	0.00
Solde des restes à réaliser (C)	0.00
Excédent de financement de la section d'investissement (A+B+C)	847 176.55

Report en dépenses de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2020 (A)	850.00
Report en recettes d'investissement au 001 sur l'exercice 2020 (B)	848 026.55

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 ne prenant pas part au vote (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mm Duroueix, M. Sicard) ;

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019 ;
- constatant que le compte administratif 2019 présente un déficit d'exploitation cumulé de - 850,00 € ;

Décide d'affecter et reporter les résultats comme suit :

Report en dépenses de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2020 (A)	850.00
Report en recettes d'investissement au 001 sur l'exercice 2020 (B)	848 026.55

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 02/02/2020

Et publication ou notification

Du 02/02/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



07 JUL. 2020

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

PREFECTURE DE LA CHARENTE

02 JAN. 2010

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	24	24

BUREAU DU COURRIER
DATE DE CONVOCATION

22 JUIN 2020

BUREAU DU COURRIER
DATE D'AFFICHAGE

07 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme Annie MARC, M. Alain BOUSSARIE, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : Mme MARC à Mme S RIFFÉ, M. BOUSSARIE à M. CHAUME, Mme ALT DRUGÉ à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE – MAISON DE SANTE

Exposé :

« Monsieur le Maire,

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019 ;
- constatant que le compte administratif 2019 présente un déficit d'exploitation cumulé de 702.51 € ;

propose d'affecter les résultats comme suit :

Résultat d'exploitation reporté de l'exercice N-1	952.84
Résultat d'exploitation de l'exercice 2019	- 1 655.35
Résultat d'exploitation cumulé (A)	- 702.51
Résultat d'investissement reporté de l'exercice N-1	27 833.60
Résultat d'investissement de l'exercice 2019	- 17 793.70
Résultat d'investissement cumulé (B)	10 039.90
Restes à réaliser en dépenses	2 106.00
Restes à réaliser en recettes	<u>0.00</u>
Solde des restes à réaliser (C)	- 2 106.00
<u>Excédent de financement de la section d'investissement (A+B+C)</u>	7 231.39

Report en dépenses de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2020 (A)	702.51
Report en recettes d'investissement au 001 sur l'exercice 2020 (B)	10 039.90

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 ne prenant pas part au vote (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mm Duroueix, M. Sicard) ;

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019 ;
- constatant que le compte administratif 2019 présente un déficit d'exploitation cumulé de - 702,51 € ;

Décide d'affecter et reporter les résultats comme suit :

Report en dépenses de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2020 (A)	702.51
Report en recettes d'investissement au 001 sur l'exercice 2020 (B)	10 039.90

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 07/07/2020

Et publication ou notification

Du 07/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

07 JUIL. 2020

BUREAU DU COURRIER

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RUELE SUR-TOURNAI

SEANCE DU 29 JUIN 2020

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

02 JAN 2010

BUREAU DU COURRIER

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	24	24

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
07 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présentes : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDE, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absentes excusées : Mme Annie MARC, M. Alain BOUSSARIE, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUEARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : Mme MARC à Mme S RIFFÉ, M. BOUSSARIE à M. CHAUME, Mme ALT DRUGÉ à Mme ZIAD, M. BENOUEARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Exposé :

« Monsieur le Maire,

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019 ;
- constatant que le compte administratif 2019 présente un excédent d'exploitation cumulé de 1 402 435.29 € ;

propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat d'exploitation reporté de l'exercice N-1	719 507.16
Résultat d'exploitation de l'exercice 2019	<u>682 928.13</u>
Résultat d'exploitation cumulé (A)	1 402 435.29
Résultat d'investissement reporté de l'exercice N-1	415 185.68
Résultat d'investissement de l'exercice 2019	<u>835 515.35</u>
Résultat d'investissement cumulé (B)	- 420 329.67
Restes à réaliser en dépenses	757 990.51
Restes à réaliser en recettes	<u>91 156.00</u>
Solde des restes à réaliser (C)	- 666 834.51
Besoin en financement de la section d'investissement (B+C) = D	<u>1 087 164.18</u>

Affectation en réserve au 1068 sur l'exercice 2020

1 087 164.18

Report en dépenses d'investissement au 001 sur l'exercice 2020 (B)

420 329.67

Report en recettes de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2020 (A-D)

315 271.11

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 ne prenant pas part au vote (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mme Duroueix, M. Sicard) ;

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019 ;
- constatant que le compte administratif 2019 présente un excédent d'exploitation cumulé de 1 402 435.29 € ;

Décide d'affecter et reporter les résultats comme suit :

Affectation en réserve au 1068 sur l'exercice 2020

1 087 164.18

Report en dépenses d'investissement au 001 sur l'exercice 2020 (B)

420 329.67

Report en recettes de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2020 (A-D)

315 271.11

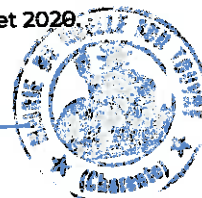
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 07/07/2020

Et publication ou notification

Du 07/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CM2906020_16-DE

Regu le 03/07/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présentes : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDEY, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absentes excusées : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUEARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUEARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.**AMÉLIORATION EQUIPEMENT THEATRE. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS****Exposé :**

« Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un centre culturel et d'un théâtre municipaux, implantés en cœur de ville.

Le théâtre reçoit dans la programmation ville, par le biais de partenariats et par des locations et mises à disposition une grande variété d'événements : conférence, pièces de théâtre, concerts... Ces spectacles et manifestations nécessitent un matériel spécifique que la Ville est parfois dans l'obligation de louer. Il doit également être remplacé afin de répondre aux exigences de développement durable. La qualité de ce matériel est améliorée d'année en année via des investissements. Ces investissements répondent aux critères pour solliciter un fonds de concours de GrandAngoulême.

Ces investissements auront pour objectif de :

- amélioration lumière, passage progressif au format leds
- amélioration accueil des artistes
- achat matériel pour spectacle de danse
- amélioration matériel son
- achat matériel récurrent sur spectacles

Maître d'Ouvrage : Commune de RUELLE SUR TOUVRE

Projet présenté : amélioration système son et lumière du théâtre

Liste des investissements prévus entrant dans les critères de l'attribution du fonds de concours :

Équipement en matériel technique dédié à l'accueil de spectacles :

- Projecteurs de découpe Led
- 10 projecteurs Eclairage Led 1000 W
- 10 projecteurs Eclairage Led 2000 W
- Minifrigo Loges

AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_16-DE

Regu le 03/07/2020 **Tapis de danse**

- Kit micro batterie
- Kit chorale
- Kit concert
- Sun strip Rampe en leds
- Kit concert lumière
- Machine à brouillard

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver la liste des investissements proposés ;
- De solliciter, à ce titre, un fonds de concours auprès de GrandAngoulême ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce fonds de concours.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

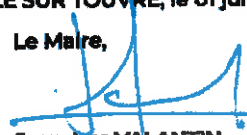
Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuve la liste des investissements proposées ;
- décide de solliciter, à ce titre, un fonds de concours auprès de GrandAngoulême ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce fonds de concours.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 03/07/2020

Et publication ou notification

Du 03/07/2020

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	24	24

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
07 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme Annie MARC, M. Alain BOUSSARIE, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : Mme MARC à Mme S RIFFÉ, M. BOUSSARIE à M. CHAUME, Mme ALT DRUGÉ à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE**

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 22 juin 2020 a donné un avis favorable ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE RUELLE SUR TOUVRE, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN, Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Michel TRICOCHÉ, ancien Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- par 24 voix pour et 5 ne prenant pas part au vote (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mme Duroueix, M. Sicard) :

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

1 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	118 223.96
Recettes de l'exercice	116 568.61
Résultat de l'exercice (a)	- 1 655.35
Résultat reporté (N-1)	952.84
Résultat d'exploitation cumulé (A)	- 702.51

2 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	65 256.83
Recettes de l'exercice	7 463.13
Résultat de l'exercice (b)	- 17 793.70
Résultat reporté (N-1)	27 833.60
Résultat d'investissement cumulé (B)	10 039.90

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

07 JUL. 2020

BUREAU DU COURRIER

Restes à réaliser Dépenses	2 106.00
Restes à réaliser Recettes	0.00
Soldes des Restes à réaliser	- 2 106.00

3 - Résultat de l'exercice (a+b) : - 19 449.05

4 - Résultat global (A+B) : 9 337.39

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 07/07/2020

Et publication ou notification

Du 07/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	24	24

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
07 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présentes : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme Annie MARC, M. Alain BOUSSARIE, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller.ère.s Municipaux-ales.

Pouvoirs : Mme MARC à Mme S RIFFÉ, M. BOUSSARIE à M. CHAUME, Mme ALT DRUGÉ à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET..

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE MAINE GAGNAUD**

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 22 juin 2020 a donné un avis favorable ;

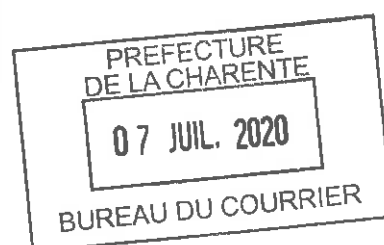
LE CONSEIL MUNICIPAL DE RUELLE SUR TOUVRE, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN, Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Michel TRICOCHÉ, ancien Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- par 24 voix pour et 5 ne prenant pas part au vote (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mme Duroueix, M. Sicard) :

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

1 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	39 703.45
Recettes de l'exercice	38 853.45
Résultat de l'exercice (a)	- 850.00
Résultat reporté (N-1)	0.00
Résultat d'exploitation cumulé (A)	- 850.00



2 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	38 853.45
Recettes de l'exercice	886 880.00
Résultat de l'exercice (b)	848 026.55
Résultat reporté (N-1)	0.00
Résultat d'investissement cumulé (B)	848 026.55

Restes à réaliser Dépenses	0.00
Restes à réaliser Recettes	0.00
Soldes des Restes à réaliser	0.00

3 - Résultat de l'exercice (a+b) :

847 176.55

4 - Résultat global (A+B) :

847 176.55

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

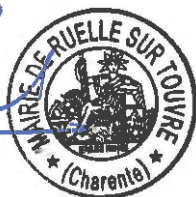
Le 07/07/2020

Et publication ou notification

Du 07/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	23	23

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
07 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présentes : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme Annie MARC, M. Alain BOUSSARIE, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : Mme MARC à Mme S RIFFÉ, M. BOUSSARIE à M. CHAUME, Mme ALT DRUGÉ à Mme ZIAD, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 22 juin 2020 a donné un avis favorable ;

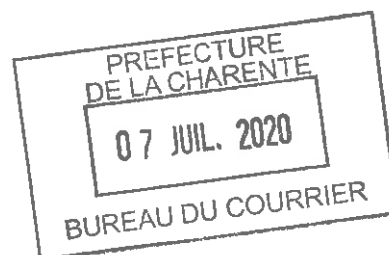
LE CONSEIL MUNICIPAL DE RUELLE SUR TOUVRE, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN, Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Michel TRICOCHÉ, ancien Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- par 23 voix pour et 5 ne prenant pas part au vote (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mme Duroueix, M. Sicard) :

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

1 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	6 393 683.97
Recettes de l'exercice	7 076 612.10
Résultat de l'exercice (a)	682 928.13
Résultat reporté (N-1)	719 507.16
Résultat d'exploitation cumulé (A)	1 402 435.29



2 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	2 336 163.69
Recettes de l'exercice	1 500 648.34
Résultat de l'exercice (b)	-
	835 515.35
Résultat reporté (N-1)	415 185.68
Résultat d'investissement cumulé (B)	- 420 329.67

Restes à réaliser Dépenses	757 990.51
Restes à réaliser Recettes	91 156.00
Soldes des Restes à réaliser	-
	666 834.51

3 - Résultat de l'exercice (a+b) - 152 587.22

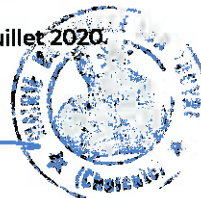
4 - Résultat global (A+B) : 982 105.62

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 02/02/2020

Et publication ou notification

Du 02/02/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_06-DE

Reçu le 03/07/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION

22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE

03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présentes: M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absentes excusées: M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs: M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES AU COMPTABLE PUBLIC

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que chaque poursuite de débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci, doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité.

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que, pour des raisons de commodité et d'amélioration du recouvrement des recettes communales, il est possible, de donner une autorisation permanente et générale au comptable public pour effectuer des démarches sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur. Ainsi, le comptable public pourra procéder à l'édition des commandements de payer pour les redevables défaillants, ainsi qu'à la liquidation des frais afférents.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'octroyer une autorisation permanente et générale de poursuites à Monsieur THOMAS Damien, Comptable public, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent quelle que soit la nature de la créance,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R1617-24 relatif à l'autorisation préalable de poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu l'instruction codificatrice n°11-022 MO du 16 décembre 2011,

AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_06-DE

Recu le 03/07/2020

Vu la demande de Monsieur THOMAS Damien, Comptable public, responsable de la Trésorerie d'Angoulême, sollicitant une autorisation permanente et générale de poursuites.

Considérant que l'autorisation permanente et générale de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à rendre celles-ci plus rapides donc plus efficaces,

Considérant qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide d'octroyer une autorisation permanente et générale de poursuites à Monsieur THOMAS Damien, Comptable public, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent quelle que soit la nature de la créance,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 03/07/2020
Et publication ou notification
Du 03/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-2116 02917-2020 0629-CM29 06 020_07-DE
Regu le 03/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présentes : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexa RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absentes excusées : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

CESSION DES PARCELLES BD 365(p), 364(p), 489(p), 688(p), 686(p), 319(p), 316(p), 684(p), 682(p), 680(p) de la commune de Ruelle sur Touvre et la parcelle AD 1 et lot A, lot B et lot D de la commune de L'Isle d'Espagnac SISES DANS LE QUARTIER DU PLANTIER DU MAINE GAGNAUD AU GROUPE LES MOUSQUETAIRES

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans un projet d'aménagement au niveau du quartier dit du Plantier du Maine-Gagnaud.

Pour mémoire, ce projet d'aménagement, vieux de plus de dix ans, était à l'origine porté par deux bailleurs, propriétaires des terrains (Office Public de l'Habitat de l'Angoumois et Noalis).

Monsieur le Maire, attentif aux problématiques d'étalement urbain, précise que ces terrains situés en entrée de ville et dans la continuité du bâti existant, constituent la dernière zone urbanisable de la commune. En dehors de cet espace il n'existe aucune autre implantation possible des logements sociaux attendus, compte tenu de la quantité à produire.

Les Infrastructures existantes (D941, avenue Roger Salengro, transports en commun) et celles à venir (liaisons douces piétonne et cycliste notamment) permettent une Intégration du nouveau quartier au bâti existant, tout en rationalisant les nécessaires nouveaux investissements.

Monsieur le Maire indique que ce nouveau quartier entend répondre à la fois aux obligations relatives au nombre de logements sociaux, aux catégories de logements sociaux à disposition sur le territoire communal (loi no 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains), mais également aux défis sociétaux du « vivre ensemble ». La commune entend ainsi constituer un quartier complet et non un ghetto.

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu des difficultés financières exposées par l'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois (OPH), propriétaire des parcelles en entrées de

~~zone et de son incapacité à~~ poursuivre le projet, la commune a fait le choix de la maîtrise du foncier de ce secteur afin de l'aménager et de rendre possible la construction de logements sociaux, mais également le déménagement de l'EHPAD, celui de la crèche et de l'Intermarché implanté à Ruelle.

Ainsi, par délibération en date du 3 juin 2019, le Conseil municipal a validé l'acquisition des parcelles appartenant à l'OPH, BD 367, 366, 720, 719, 715, 713, 717, 828, 365, 364, 489, 688, 686 de la commune de Ruelle sur Touvre et la parcelle AD 1 de la commune de L'Isle d'Espagnac pour un montant de 450 000 € TTC.

Par délibération en date du 3 juin 2019 le Conseil municipal a validé l'acquisition des parcelles appartenant à NOALIS section BD n° 319, 316, 684, 682, 680, 678, 676, 674 d'une surface totale de 15 255 m² au prix global de 232 000 € TTC.

Par délibération en date du 27 janvier 2020, le Conseil municipal a validé l'acquisition des parcelles désignées lot A, lot B et lot D sur la commune de L'Isle d'Espagnac d'une superficie totale de 2948 m² au Conseil départemental pour un montant estimé à environ 31 248,80 € (dans l'attente de l'estimation formalisée).

Monsieur le Maire rappelle que ces différentes acquisitions comportaient toutes une clause suspensive liée à l'obtention du permis de construire ainsi que de l'avis favorable de la CDAC (commission départementale d'aménagement commercial) à la construction de la surface commerciale envisagée sur cet espace.

A l'heure actuelle, la CDAC a donné un avis favorable, mais le dossier est encore à l'étude au niveau national (CNAC – commission nationale d'aménagement commercial), conformément à la procédure.

Monsieur le Maire indique que les terrains destinés à l'implantation de la surface commerciale représentent une surface de 20 003 m² au droit des parcelles BD 365(p), 364(p), 489(p), 688(p), 686(p), 319(p), 316(p), 684(p), 682(p), 680(p) de la commune de Ruelle sur Touvre et la parcelle AD 1, lot A, lot B et lot D de la commune de L'Isle d'Espagnac. Les négociations menées avec le groupe Les Mousquetaires aboutissent à un prix de vente de 1 400 000 € TTC, soit un prix de vente de 70 € le m².

Pour mémoire, l'estimation des domaines en date du 8 avril 2019, estimait le prix de vente des terrains dans cette zone à 10,60 € le m².

Le prix négocié tient compte naturellement de la viabilisation des terrains. Une nouvelle estimation devra être sollicitée aux domaines.

Le bénéfice généré par la vente de ce lot, permettra d'équilibrer le budget nécessaire aux investissements de voiries et réseaux de l'ensemble de la zone.

Afin de permettre la concrétisation des actes notariés, Monsieur le Maire précise qu'il convient dès à présent à travers cette délibération de formaliser l'intention de vente des parcelles BD 365(p), 364(p), 489(p), 688(p), 686(p), 319(p), 316(p), 684(p), 682(p), 680(p) de la commune de Ruelle sur Touvre et la parcelle AD 1, lot A, lot B et lot D de la commune de L'Isle d'Espagnac d'une surface totale de 20 003 m² au bénéfice du groupe Les Mousquetaires au prix de 1 400 000 € TTC

Aussi, Monsieur le Maire propose-t-il à l'assemblée :

- de donner un avis favorable au principe de cession de 20 003 m² au droit des parcelles BD 365(p), 364(p), 489(p), 688(p), 686(p), 319(p), 316(p), 684(p), 682(p), 680(p) de la commune de Ruelle sur Touvre et la parcelle AD 1 lot A, lot B et lot D de la commune de L'Isle d'Espagnac, en vue du déménagement de l'Intermarché de Ruelle ;
- de donner un avis favorable au prix proposé de 1 400 000 € TTC , sous réserve de l'évaluation des domaines ;

AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_07-DE
Regu le 03/07/2020

- de dire que les différents frais correspondants aux frais de géomètres seront à la charge de la commune,
- de dire que les différents frais correspondants à la rédaction de l'acte authentique seront à la charge du groupe Les Mousquetaires,
- de choisir l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU et Jérôme FOUREIX sise 118 avenue Jean Jaurès à Ruelle sur Touvre (16600) pour la rédaction de l'acte authentique,
- de l'autoriser à signer l'acte ainsi que tout document afférent.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mme Duroueix, M. Sicard), :

- donne un avis favorable au principe de cession de 20 003 m² au droit des parcelles BD 365(p), 364(p), 489(p), 688(p), 686(p), 319(p), 316(p), 684(p), 682(p), 680(p) de la commune de Ruelle sur Touvre et la parcelle AD 1 lot A, lot B et lot D de la commune de L'Isle d'Espagnac, en vue du déménagement de l'Intermarché de Ruelle ;
- donne un avis favorable au prix proposé de 1 400 000 € TTC, sous réserve de l'évaluation des domaines ;
- dit que les différents frais correspondants aux frais de géomètres seront à la charge de la commune,
- dit que les différents frais correspondants à la rédaction de l'acte authentique seront à la charge du groupe Les Mousquetaires,
- choisit l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU et Jérôme FOUREIX sise 118 avenue Jean Jaurès à Ruelle sur Touvre (16600) pour la rédaction de l'acte authentique,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 03/07/2020

Et publication ou notification
DU 03/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CM2906020_07-DE

Regu le 03/07/2020

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION

22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE

03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatma ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Absentes excusées : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE GRDF SUR LES PARCELLES BD 316(p), 319(p), 364(p), 365(p), 489(p), 680(p), 682(p), 684(p), 686(p), 688(p) et 720(p) AU SEIN DU NOUVEAU QUARTIER DU PLANTIER DU MAINE GAGNAUD DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE.

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet d'aménagement du quartier dit du Plantier du Maine-Gagnaud, une extension du réseau gaz est nécessaire pour permettre l'alimentation en gaz des futurs logements sociaux, de l'EHPAD, de la crèche et du supermarché.

Pour cela, la commune de Ruelle Sur Touvre, propriétaire du fonds servant, doit constituer au profit de Gaz Réseau Distribution France (GRDF), société gestionnaire de réseaux de distribution de gaz, un droit de passage perpétuel en tréfonds, pour toutes canalisations destinées à la distribution du gaz, et pour toutes canalisations qui en seront l'accessoire. Ce droit de passage profitera également aux ayants-droit successifs et proposés de GRDF pour le besoin de leur activité.

Aussi, une convention de servitude réelle et perpétuelle doit donc être établie entre les deux parties et ainsi permettre le passage à demeure d'une canalisation et de ses accessoires techniques dans une bande de terre de 3 mètres de large sur les parcelles communales suivantes :

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface (m²)
BD	316	PLANTIER DU MAINE GAGNEAU	2038
BD	319	PLANTIER DU MAINE GAGNEAU	702
BD	364	PLANTIER DU MAINE GAGNEAU	1609
BD	365	PLANTIER DU MAINE GAGNEAU	6830
BD	489	PLANTIER DU MAINE GAGNEAU	2670
BD	680	PLANTIER DU MAINE GAGNEAU	3163
BD	682	PLANTIER DU MAINE GAGNEAU	1490
BD	684	PLANTIER DU MAINE GAGNEAU	2509
BD	686	PLANTIER DU MAINE GAGNEAU	4085
BD	688	PLANTIER DU MAINE GAGNEAU	5095
BD	720	PLANTIER DU MAINE GAGNEAU	1233

AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_14-DE

Regu le 03/07/2020

tous les frais, droits et émoluments relatifs à cette convention seront supportés par GRDF.

Cette servitude ne donnera lieu à aucune indemnité et les caractéristiques de celle-ci sont précisées dans la convention jointe en annexe.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante :

- d'approuver le principe détaillé dans la convention de servitude annexée,
- de consentir gratuitement à Gaz Réseau Distribution France (GRDF) l'autorisation d'effectuer des travaux d'extension du réseau gaz sur les parcelles cadastrées BD 316(p), 319(p), 364(p), 365(p), 489(p), 680(p), 682(p), 684(p), 686(p), 688(p) et 720(p), relatifs au projet d'aménagement du Plantier du Maine-Gagnaud,
- de l'autoriser à signer, aux conditions proposées, la convention de servitude avec GRDF, élaborée à cet effet, dont un exemplaire est annexé au présent rapport ainsi que tout acte afférent.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuve le principe détaillé dans la convention de servitude annexée,
- décide de consentir gratuitement à Gaz Réseau Distribution France (GRDF) l'autorisation d'effectuer des travaux d'extension du réseau gaz sur les parcelles cadastrées BD 316(p), 319(p), 364(p), 365(p), 489(p), 680(p), 682(p), 684(p), 686(p), 688(p) et 720(p), relatifs au projet d'aménagement du Plantier du Maine-Gagnaud,
- autorise Monsieur le Maire à signer, aux conditions proposées, la convention de servitude avec GRDF, élaborée à cet effet, dont un exemplaire est annexé au présent rapport ainsi que tout acte afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 03/07/2020
Et publication ou notification
Du 03/07/2020

Le Maire,

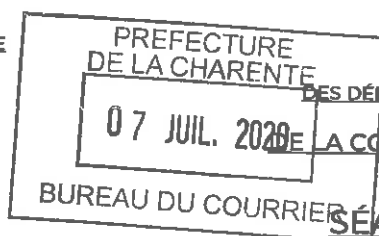
Jean-Luc VALANTIN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

DE LA CHARENTE

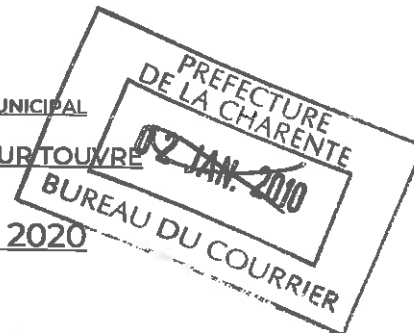


EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020



Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
07 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présent.e.s : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET..

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME AP6/2020 POUR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE VILLEMENT

Exposé :

« La commune souhaite lancer un programme d'aménagements des espaces publics du quartier de Villement. L'enjeu principal est la rénovation et la revalorisation du quartier afin de le reconnecter à son environnement et de le rendre plus agréable pour ses habitants.

Elle a notamment confié une première étude au C.A.U.E (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) pour faire un état de lieux global du fonctionnement du quartier, de ses liaisons avec les autres quartiers et de la qualité de ses espaces publics afin de déterminer les orientations à donner au programme de maîtrise d'œuvre.

Cette étude a été suivie par la rédaction d'un schéma directeur réalisé par le maître d'œuvre AgenceB précisant notamment le calendrier des investissements à prévoir sur plusieurs années budgétaires de 2020 à 2023. Ce document est présenté en annexe.

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place d'autorisations de programme s'inscrit dans l'objectif général de contribuer à la maîtrise accrue de la programmation financière. Ce mode de fonctionnement doit permettre d'afficher, de programmer, d'évaluer et de rendre compte de la mise en œuvre des opérations pluriannuelles en investissement, ce qui est bénéfique à la réalisation de l'équilibre budgétaire et diminue le volume des crédits non utilisés au cours de l'exercice. La mise en œuvre d'autorisations de programme facilite en outre les démarches de demande de subventions lorsqu'elles portent sur des projets étalés dans le temps.

Le montant de l'autorisation de programme AP6/2020, d'une durée de quatre ans, porterait ainsi sur 1 551 100 € TTC se ventilant ainsi :

Désignation	2020	2021	2022	2023
Maîtrise d'Œuvre	7 000,00	33 250,00	33 250,00	33 250,00
Mission / Etudes / Divers	2 800,00	4 930,00	4 970,00	2 510,00
Travaux	48 300,00	402 000,00	432 400,00	546 440,00
TOTAL DEPENSES	58 100,00	440 180,00	470 620,00	582 200,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

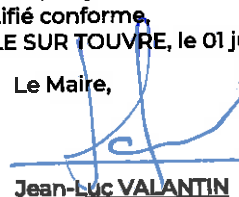
Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mme Duroueix, M. Sicard) décide que le montant de l'autorisation de programme AP6/2020, d'une durée de quatre ans, portera sur 1 551 100 € TTC se ventilant ainsi :

Désignation	2020	2021	2022	2023
Maîtrise d'Œuvre	7 000,00	33 250,00	33 250,00	33 250,00
Mission / Etudes / Divers	2 800,00	4 930,00	4 970,00	2 510,00
Travaux	48 300,00	402 000,00	432 400,00	546 440,00
TOTAL DEPENSES	58 100,00	440 180,00	470 620,00	582 200,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020

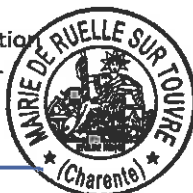
Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 22/02/2020
Et publication ou notification
Du 22/02/2020

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN

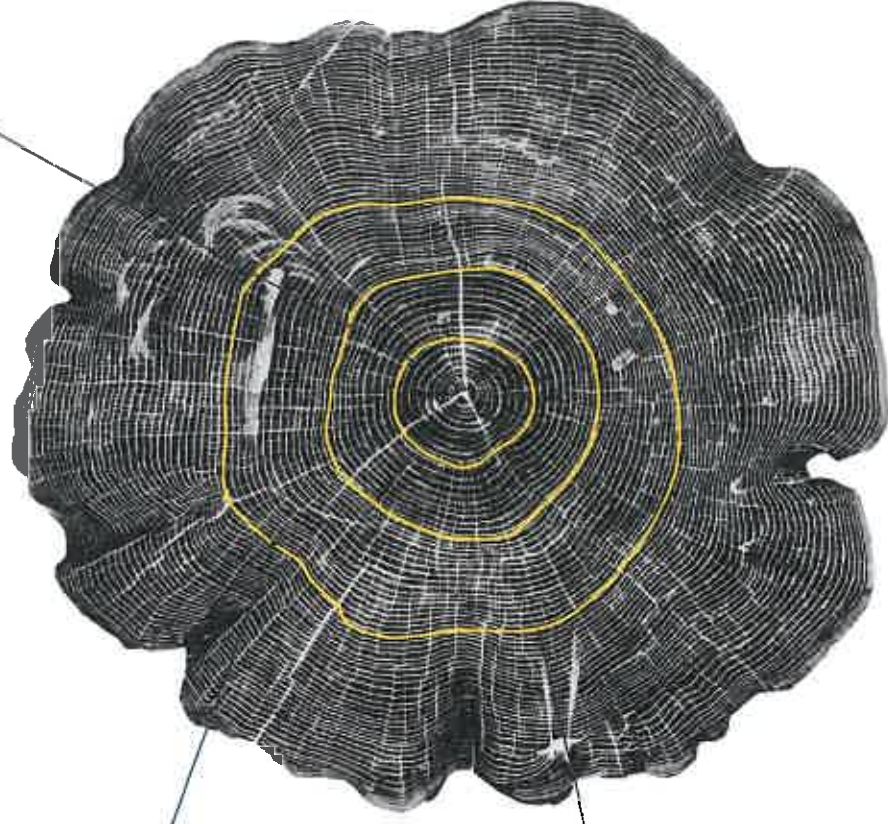


AGENCE B
JARDINS & PAYSAGES

DIAG

VILLEMENT

ÉTUDE URBAINE DU
QUARTIER DE VILLEMENT



JUIN
2019

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La mairie de Ruelle-sur-Touvre a souhaitée lancer une étude urbaine et paysagère sur le quartier de Villement suite à une pré-étude réalisée par CAUE de la Charente en 2015. L'enjeu principal de cette étude réside dans la rénovation et la revalorisation du quartier afin de le reconnecter à son contexte et de le rendre plus agréable pour ses habitants. De nombreuses orientations ont été proposées par cette première étude, ce sera donc une base de travail importante pour l'Agence B.

SOMMAIRE

1 LE SITE DE PROJET

- 1.1 LE TERRITOIRE COMMUNAL
- 1.2 LE QUARTIER DE VILLEMENT
- 1.3 SON HISTOIRE
- 1.4 SES CARACTÉRISTIQUES
- 1.5 LE PLU
- 1.6 DÉCOMPOSITION DU QUARTIER
- 1.7 LA PROXIMITÉ

•5
•6
•7
•8
•9
•10

•18

2 SCHEMA DIRECTEUR

- 2.1 SCHEMA DIRECTEUR
- 2.2 ESQUISSE DE PROJET
- 2.3 PROFIL DE PROJET
- 2.4 AMBIANCE

•20
•21
•22
•24

3. FICHES ACTIONS

1 LESITEDEPROJET



1.1 LE TERRITOIRE COMMUNAL

Ruelle-sur-Touvre est une commune située à 5 km à l'est d'Angoulême, sur la route de Limoges. C'est la quatrième commune du département en population, après Angoulême, Cognac et Soyaux. Elle est traversée par deux axes majeurs la N.141 de Saintes à Limoges par Angoulême et la D 57 qui longe la Touvre. Le Paysage de la commune est caractérisé par le passage de deux cours d'eau : l'un majeur la Touvre sur 7,2 km et le ruisseau de Viville sur une longueur de 0,1 km. La commune est limitée au Sud par les coteaux de Bel-Air, sur la rive gauche de la Touvre, et au Nord-Ouest par le coteau de Villemont, qui sépare la vallée de la Touvre de celle du ruisseau de Viville. La commune est naturellement peu boisée. Les coteaux à l'Est sont assez arides, mais les vallées sont fertiles et occupées par de nombreux jardins. En 2008, Ruelle-sur-Touvre comptait 7 436 habitants (soit une augmentation de 3 % par rapport à 1999).

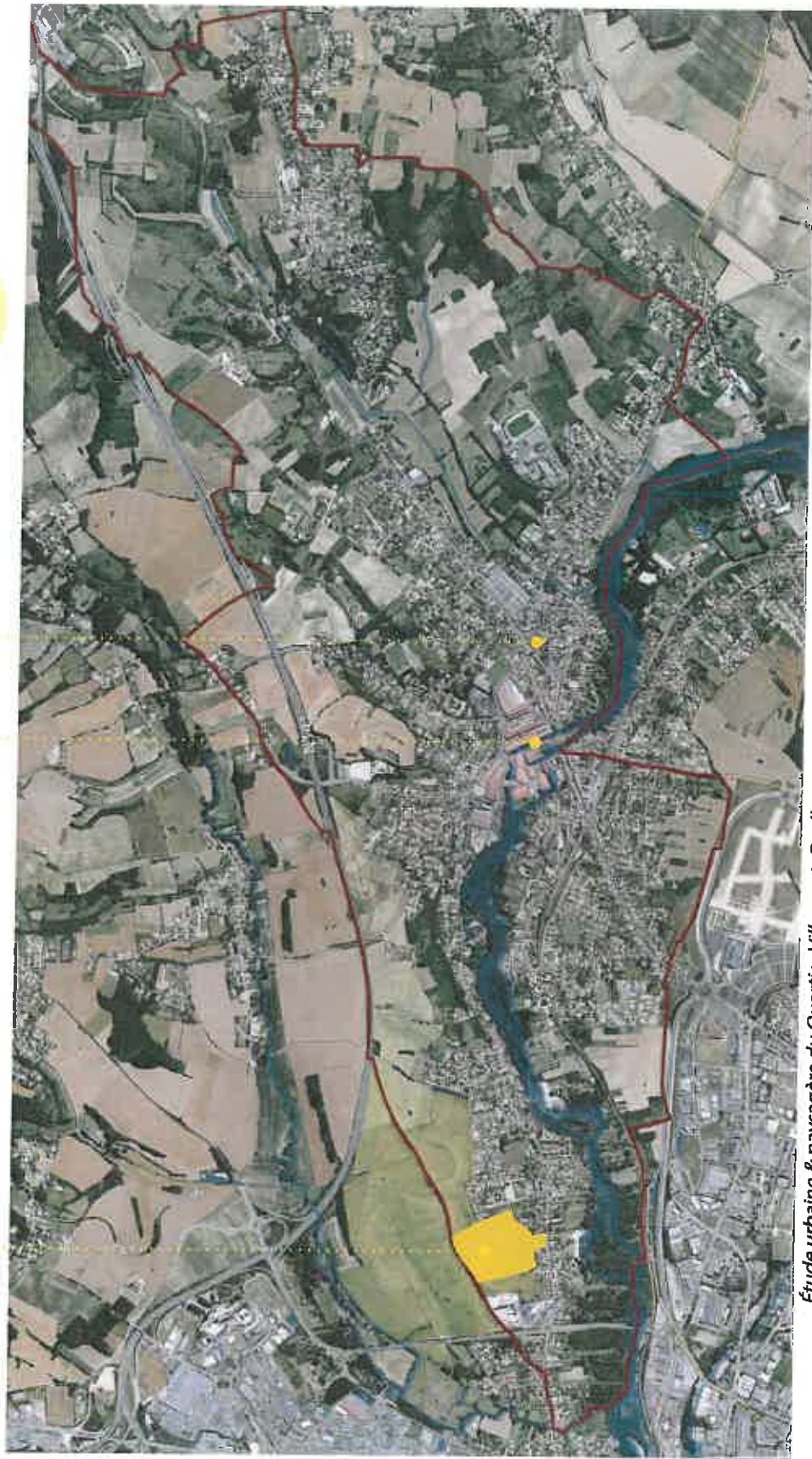
QUARTIER DE VILLEMENT



43,7% de territoires artificialisés
54,1% de territoires agricoles
2,2% de forêts et milieux semi-naturels

LA TOUVRE

LA MAIRIE



1.2 LE QUARTIER DE VILLEMENT

1.2.1 LE PERIMETRE D'ETUDE

« Le Quartier de Villement se situe géographiquement au Nord du parcours de la Touvre sur les hauteurs très bien exposées du flanc de la vallée. Il est clairement délimité au Nord par le Chemin des Diligences (formant la limite de la commune de Champniers) et au Sud par la Route de Gond-Pontouvre (RD57). A l'Est et à l'Ouest le tracé de son périmètre se partage entre des secteurs pavillonnaires et des terres agricoles. Construit dans les années 70 le quartier s'est structuré autour de huit immeubles collectifs (logements sociaux) et d'un vaste secteur pavillonnaire. »

Etude du CAUE de Mai 2015



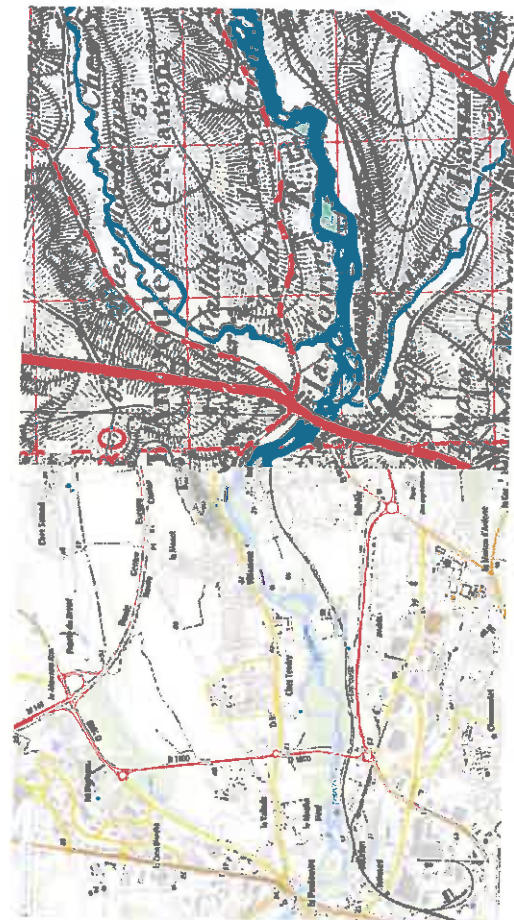
1.3 SON HISTOIRE

En 1850, deux axes marquent le territoire et délimitent le coteau de Villement, l'actuelle Route de Gond Pontouvre et le chemin des Diligences au Nord. Ces deux axes sont toujours présents aujourd'hui. En 1960, le coteau est cultivé et le paysage est plus découpé par les parcelles agricoles. Des habitations prennent place le long de l'axe historique qu'est la D 57.

Puis en 1970, c'est la construction du quartier, avec ses tours et ses petits pavillons. La commune continuera de se développer le long de la D 57.



1850



1950



1960



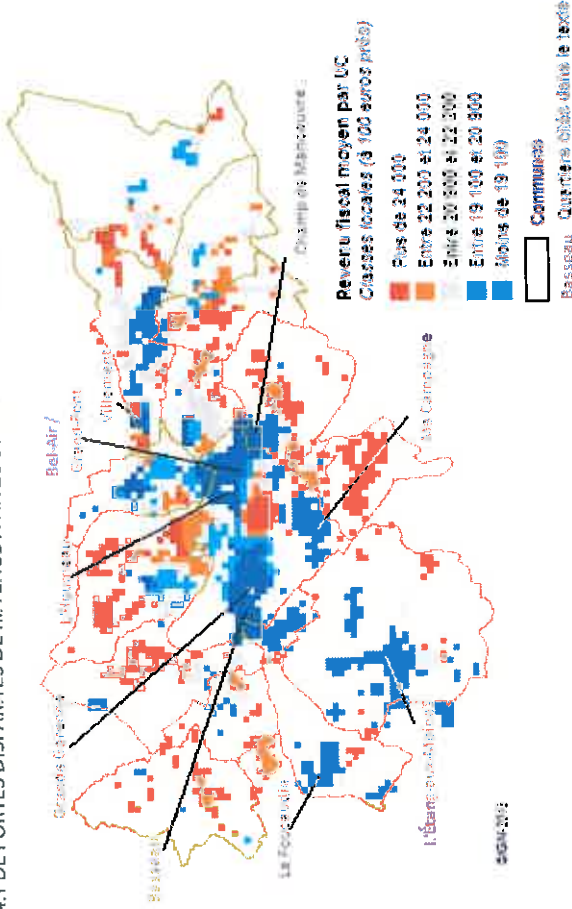
2014



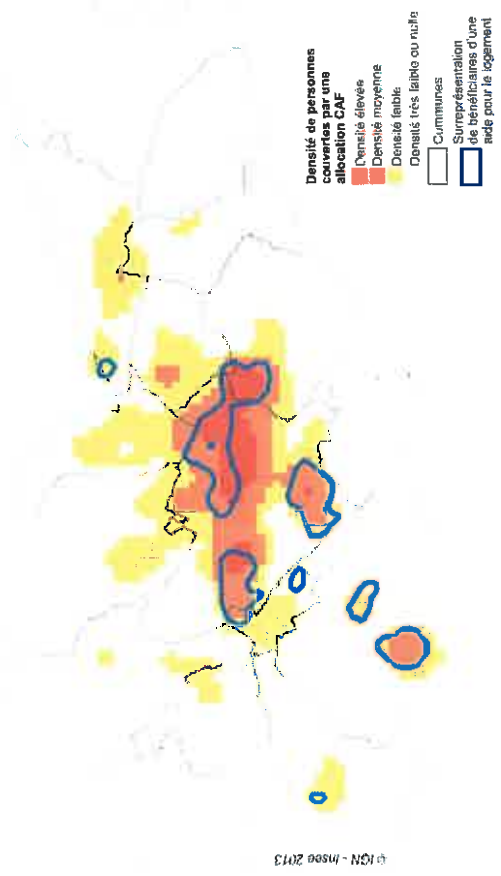
Étude urbaine & paysagère du Quartier Villement - Ruelle-sur-Touvre - Agence B Jardins & Paysages

1.4 SES CARACTÉRISTIQUES

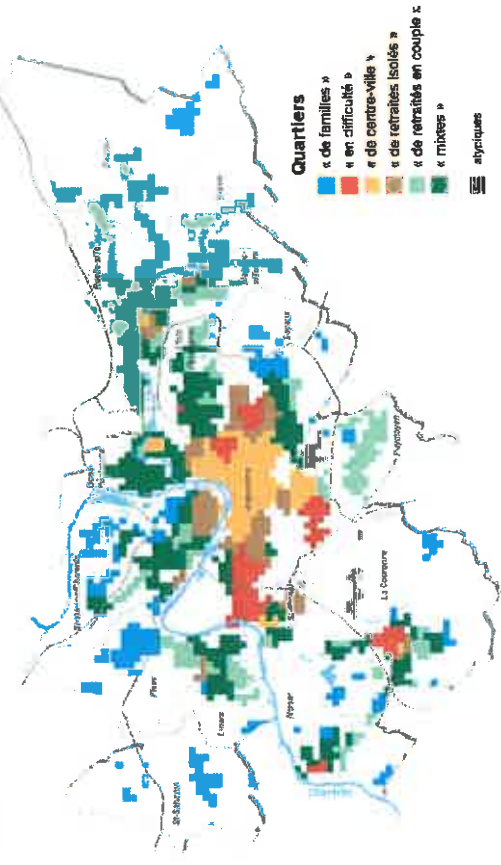
1.4.1 DE FORTES DISPARITÉS DE REVENUS À ANGOULÊME ET A VILLEMONT



1.4.3 BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE POUR LE LOGEMENT:



1.4.2 LA TYPOLOGIE DES QUARTIERS DU GRAND ANGOULÊME :



Ces cartes sont issues d'un rapport réalisé par l'Insee en 2014 sur la diversité des quartiers du Grand Angoulême. Le quartier de Villemonais est décrit comme faisant partie des quartiers dits « en difficulté » qui se caractérisent par des revenus très faibles et une surreprésentation de personnes vulnérables et dépendantes des allocations de la CAF. Le chômage y est deux fois plus élevé malgré la proximité avec les principaux pôles d'emploi. Il y a beaucoup d'enfants dans le quartier de Villemonais, et une surreprésentation des familles monoparentales et/ou nombreuses. Toutefois, le quartier est caractérisé par une forte mixité sociale avec la présence des retraités.

LEGENDE

	Centre-ville
	Hameaux anciens
	Urbanisation contemporaine
	Urbanisation pavillonnaire
	Équipements collectifs et publics
	Activités industrielles
	Activités économiques
	Urbanisation future organisée
	Réserve foncière
	Activités économiques futures organisées
	Opération de renouvellement urbain Seguin - Riberaux

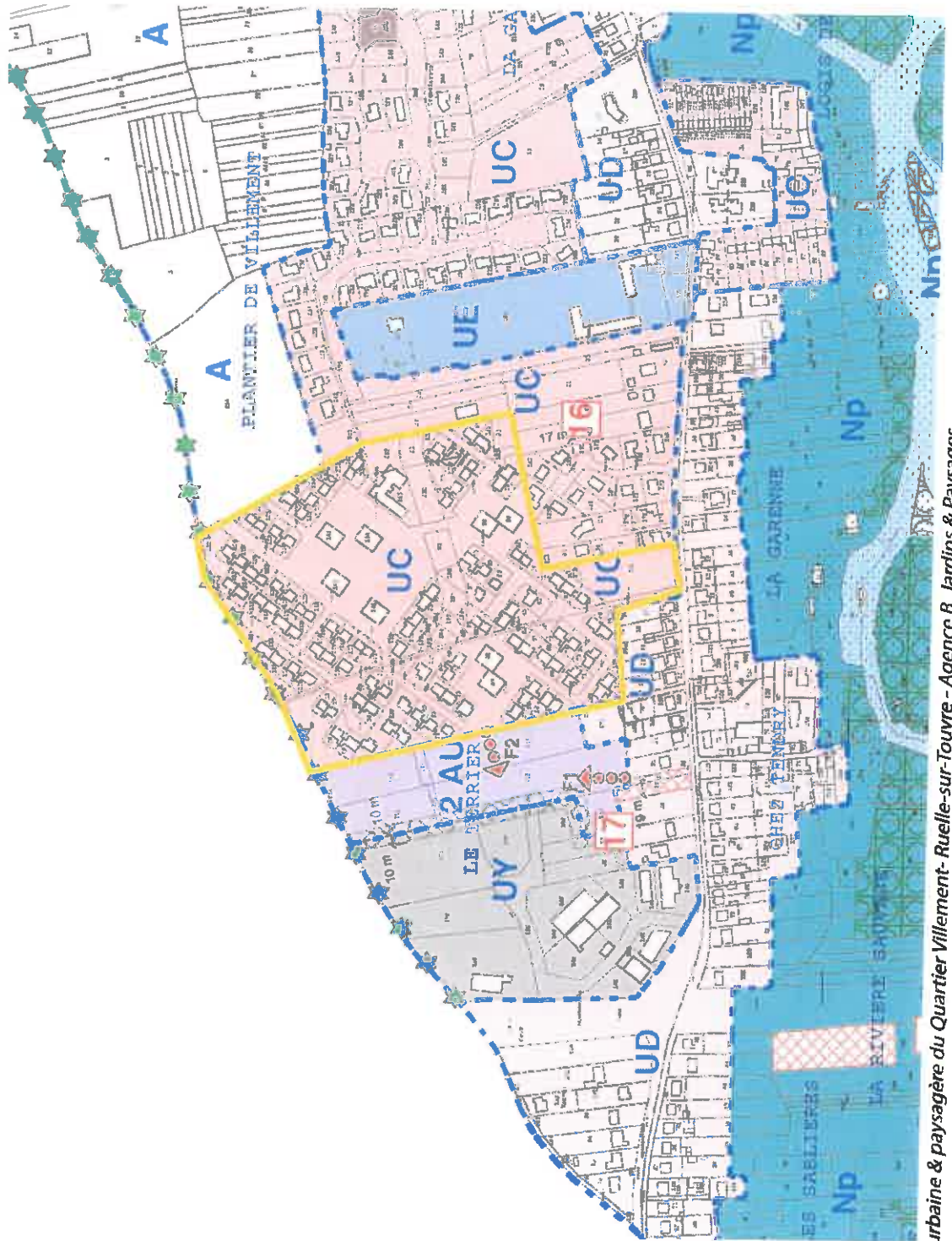
Zone Agricole

	Zone Agricole
	Espaces naturels
	Activités de loisirs
	Accueil des gens du voyage
	Prise en compte de la zone Natura 2000
	Champ d'épreuves DCN

AUTRES INDICATIONS :

	Emplacement Réserve
	Espaces Boisés Classés à caractère ou à créer au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme
	Plantations à réaliser
	Emprises obligées à réaliser après L. 123-1 du Code de l'urbanisme
	Alignement d'arbres à réaliser à créer au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme
	Actes d'arrachage à réaliser au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme
	Zone potentiellement soumise à un risque d'inondation
	Point de passage obligé
	Conservation licencie ne figurant pas sur le plan de cadastre
	Cheminement à réaliser à créer ou à créer au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme

Le PLU de 2007 montre que le quartier est classé en UC Urbanisation contemporaine. En limite proche on retrouve une zone classée 2AU : il s'agit d'une réserve foncière avec un point de passage obligé entre ces deux entités. On notera que le square n'est pas classé en zone N mais en UC lui aussi ce qui le rend constructible. Enfin, au Nord du site, le long du chemin des Diligences, un alignement d'arbres remarquables est protégé.



1.6 DECOMPOSITION DU QUARTIER



LE CADASTRE

- Le maillage foncier irrégulier laisse apparaître
- au centre de vastes parcelles « publiques » où se localisent les
- immeubles collectifs
- sur le pourtour un parcellaire beaucoup plus régulier (400 m
- environ par lot) portant des pavillons, souvent jumelés,
- d'Est en Ouest la trace d'une emprise foncière ébauchée,
- initialement prévue pour une voie structurante qui perdure
- malgré l'abandon du projet
- sur Sud un espace vert de transition qui constitue la seule
- liaison avec la ville



LE BÂTI

Le quartier est marqué par trois types de bâtiments d'habitation et un bâtiment technique : il s'agit de :

- Huit immeubles de sept étages
- Des petits pavillons sans étage jumelés
- Et parfois des pavillons à étages

La différence de hauteur entre les bâtiments d'habitat collectifs et le tissu pavillonnaire complique la lecture du quartier et crée un effet d'écrasement. Il y a une rupture d'échelle liée aux volumes et à l'intégration des bâtiments dans la pente générale du coté ouest.



55 APPARTEMENTS

SURFACE DE
JARDIN

0 M²



55 APPARTEMENTS

SURFACE DE
JARDIN

0 M²



1 MAISON

SURFACE DE
JARDIN

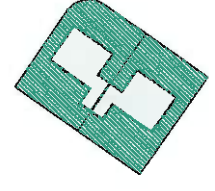
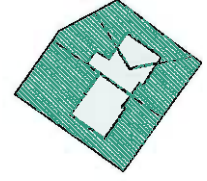
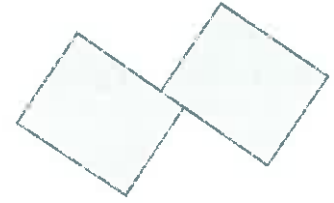
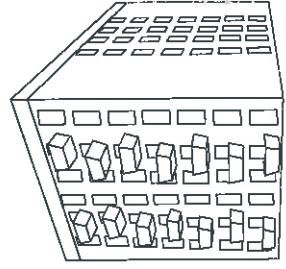
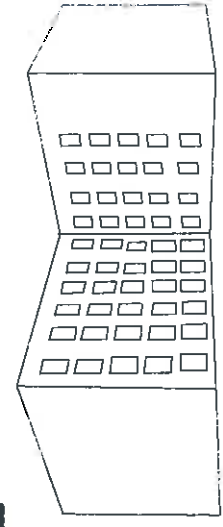
250 M²



1 MAISON

SURFACE DE
JARDIN

220 M²







LA VOIRIE

« La voirie et les cheminements piétons constituent un réseau, tout fonctionnel, difficilement lisible et souvent fragmentaire. Les éléments structurants qui accompagnent le réseau, notamment la trame végétale, sont peu présents. »

Le schéma de circulation dispose à l'entrée du quartier est d'être superflu. Le quartier n'est pas très grand mais on y est vite désorienté qu'on soit en voiture ou à pied.

Les voies ne sont pas réellement différenciées en fonction de leurs usages. Certaines impasses présentent des chaussées plus larges que celles des voies qui forment la boucle de circulation principale du quartier. À quelques mètres le parcours des véhicules se confond avec les aires de stationnement recouvertes du même revêtement tout comme les cheminements piétons.

Il n'y a pas de point de repère urbain (place, monument) et les parcours piétons ne présentent pas de jalonnement significatif ou bien perçutable.

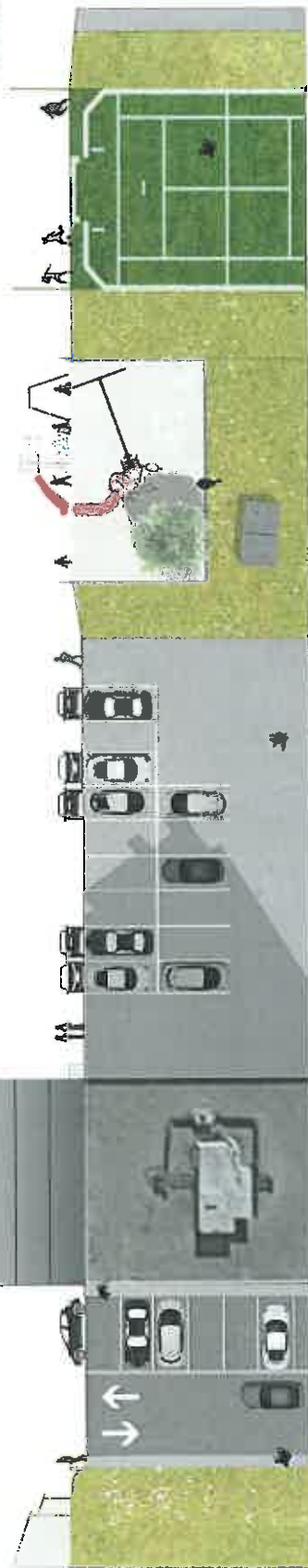
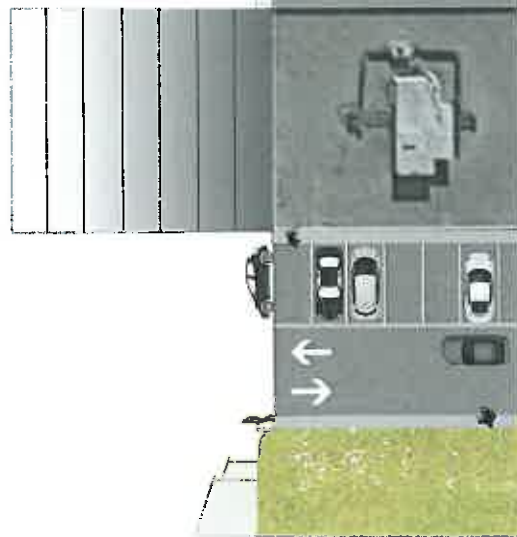
Les entrées et les sorties des cheminements doux sont confondues avec des signes parfois contradictoires (borne interdite dans l'axe d'un cheminement / borne à lettres donnant l'impression que le cheminement est privé / voies en impasse ou l'axe découvre l'unique accès piéton d'ouverture vers l'Est).

La voirie présente quelques dégradations locales, perceptibles également sur les trottoirs mais l'usage est plutôt celle d'espaces en retenus et propres, quoique « fatigués ».



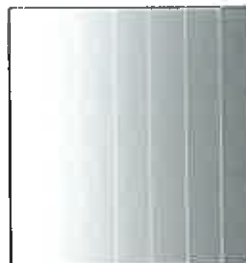
Voies sans issus,
en impasse





Coupe AA'
ETAT EXISTANT

Dimensions parkings existants
6*2.5M > surdimensionnés



Coupe BB'
ETAT EXISTANT



LEGENDE:

-  Banc à l'ombre
-  Équipements ludiques
-  Foot, city-stade
-  Randonnées



LE PAYSAGE ET LES ESPACES DE JEUX

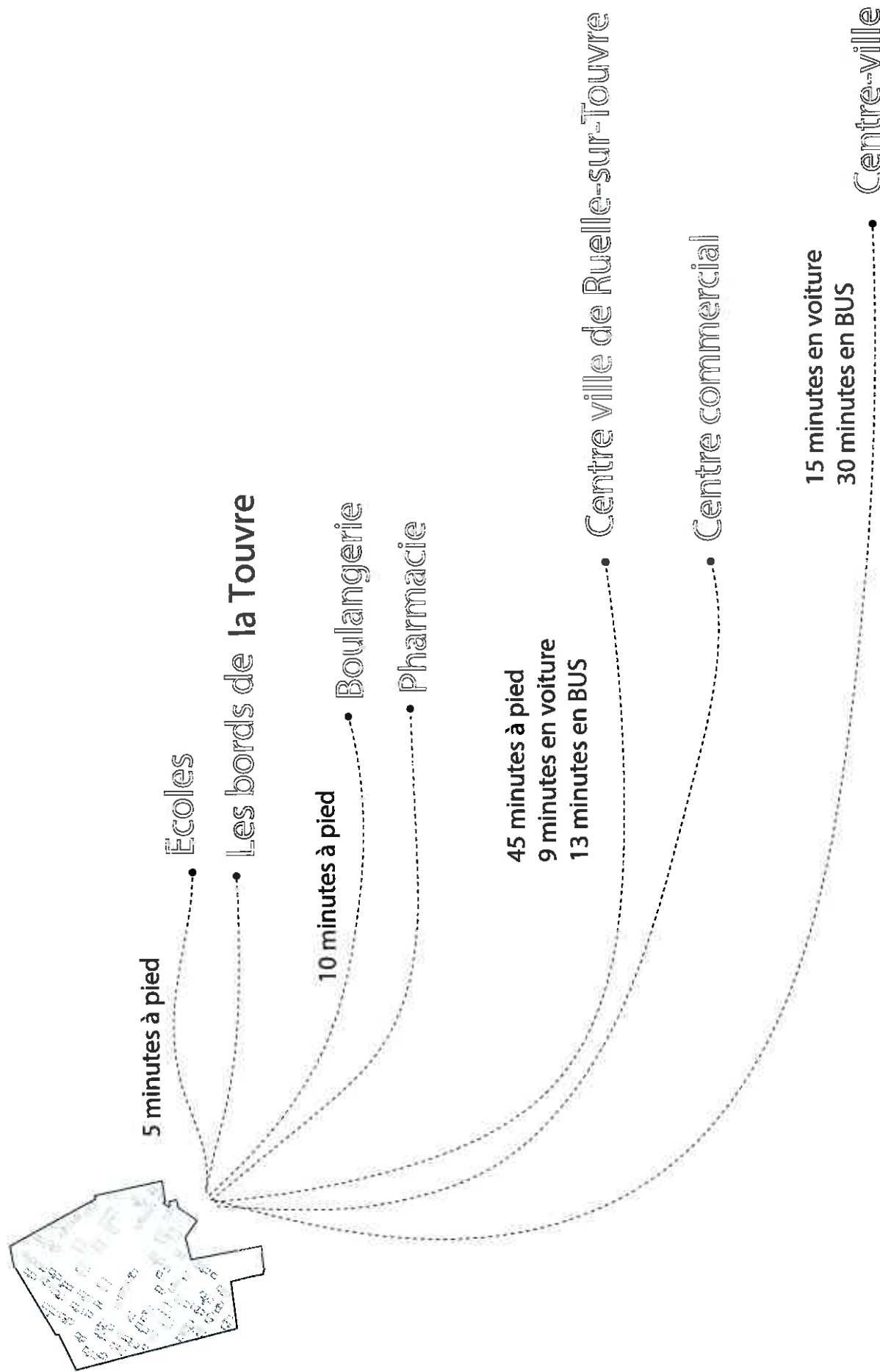
• L'enclavement, le manque de cohérence entre la trame bâtie, la trame bâtie, les cheminements doux et la trame végétale amènent une confusion générale dans la perception du quartier à l'extérieur et à l'intérieur.

Plusieurs atouts du quartier sont cependant à souligner : la place Nord du quartier constitue un cheminement agréable qui marque clairement la rupture paysagère entre les espaces bâtis et les terres agricoles.

Le quartier est porté par un versant sud particulièrement bien exposé à l'ensoleillement.

La topographie est simple (versant unique) et la pente revêt aujourd'hui vers l'ouest principal en bas du quartier (également attaché à la présence des transports en commun). Ce terrain libre au sud du quartier est susceptible de composer un espace vert d'accueil ouvert sur le quartier et vers la Route de Grand Pontouvre.

Le quartier a fait l'objet d'amélioration au fil des années. La mairie a notamment mis en place un city-stade, une zone de jeux pour les enfants et une table de ping-pong. De plus, à la fin de l'année, le square des 3 cabanes marquant l'entrée du quartier sera réaménagé.





SCHEMA 2 DIRECTEUR

2. SCHEMA DIRECTEUR

Zone de jeux à créer ou à améliorer

Création de jardins partagés à différents endroits du quartier

Création du parc central entre les immeubles d'habitation

Trame verte reliant le chemin des Dilligences

Espaces verts existants à valoriser, à planter d'arbres...

Voie principale du quartier

Liaisons piétonnes à créer ou renforcer pour plus de perméabilité avec l'extérieur du site

Maillage piéton interne

Changement de revêtement pour marquer la place du piéton



2.2 ESQUISSE DE PROJET



Création de parking en Terre-Pierre

Création d'une trame verte

Création d'une zone de jeux pour les
tous petits

Création d'un parc au centre des
immeubles

Création de plusieurs zones de
jardins partagés

Création d'un bosquet
épais d'arbres

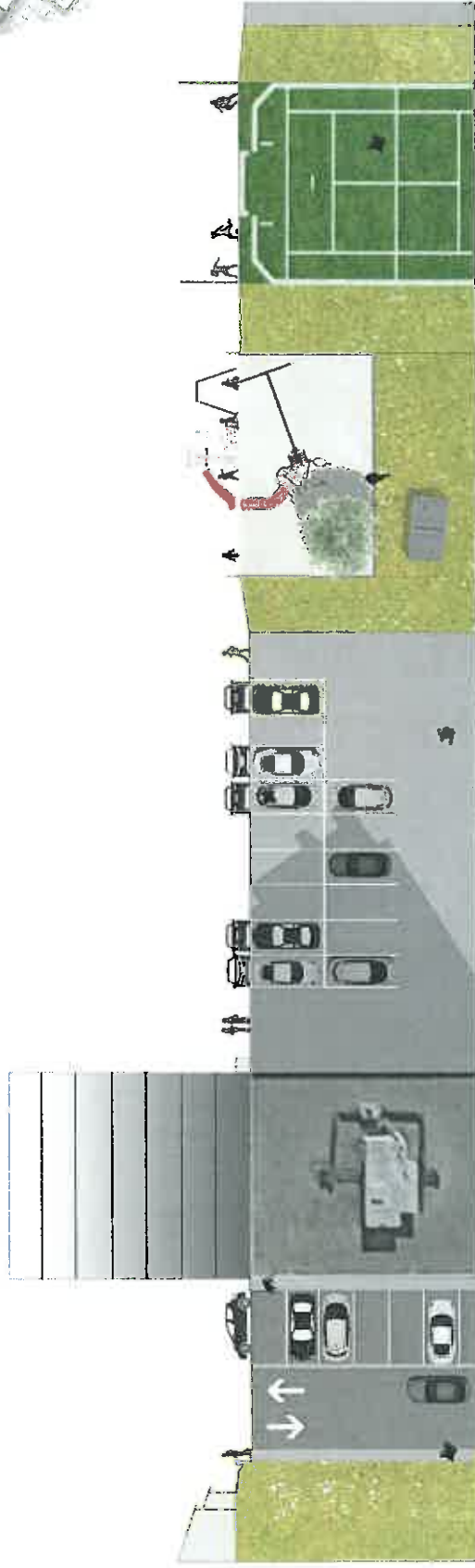
Création de venelles
en bi couche coloré

Création d'un parvis jardiné
en rampes pmr

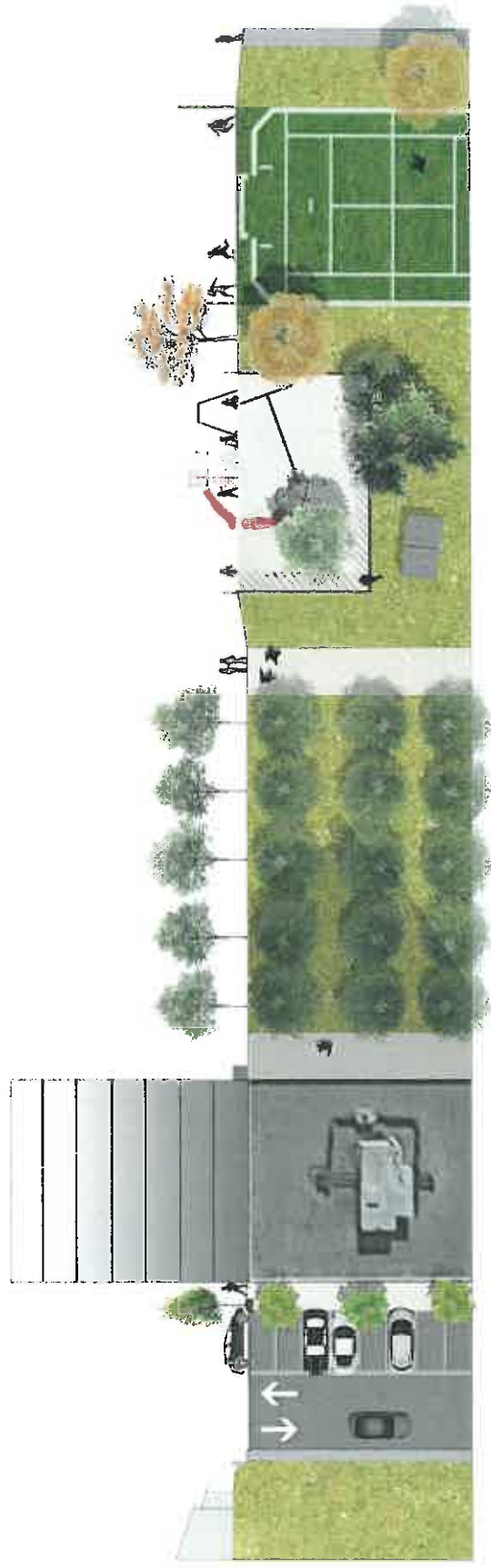
Revêtement de la voirie
principale en enrobé

2.3 PROFIL DE PROJET

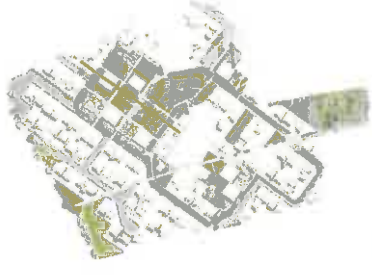
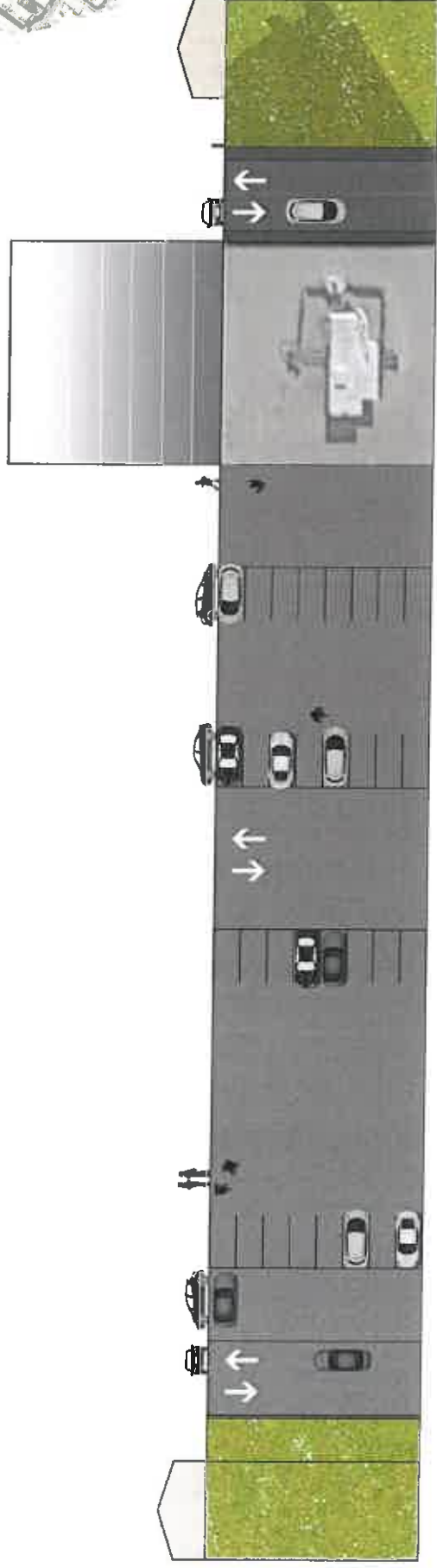
Coupe AA'
ETAT EXISTANT



Coupe AA'
ETAT PROJETÉ



Coupe BB'
ETAT EXISTANT



Coupe BB'
ETAT PROJETÉ



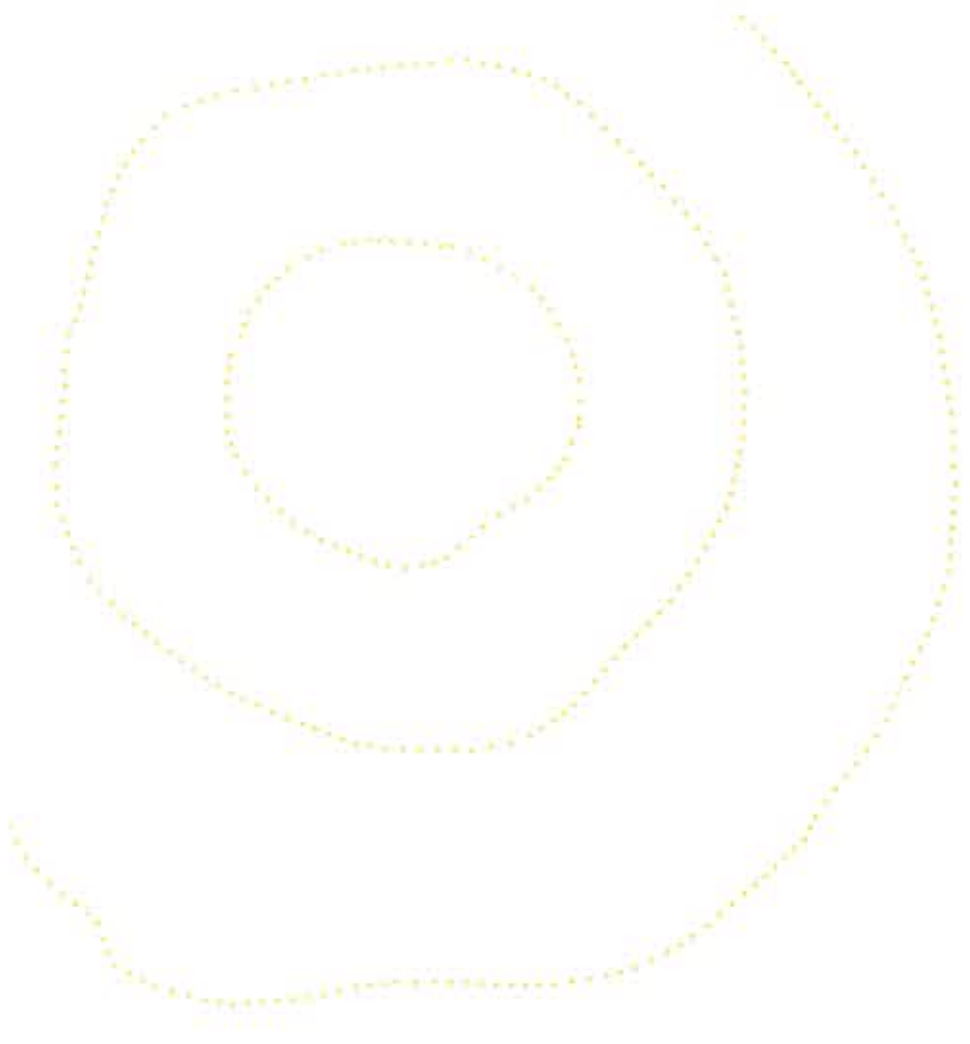
Étude urbaine & paysages du Quartier Villement- Ruelle-sur-Touvre - Agence B Jardins & Paysages

2.4 AMBIANCE





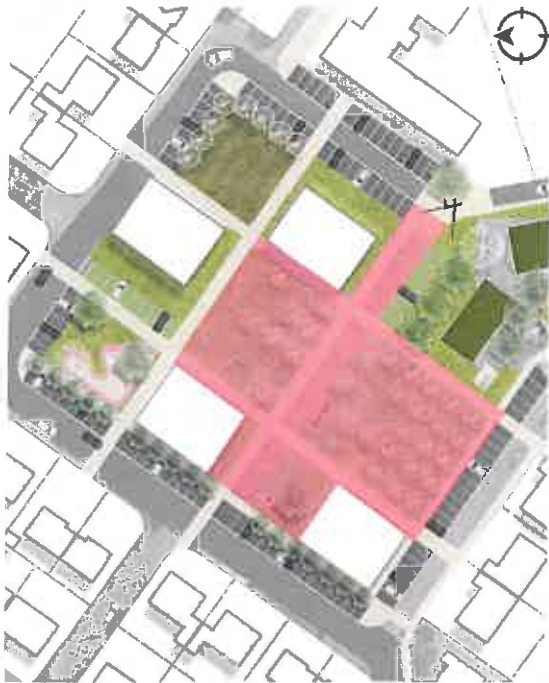
Étude urbaine & paysagère du Quartier Villement- Ruelle-sur-Touvre - Agence B Jardins & Paysages



FICHES 3 ACTION

Étude urbaine & paysagère du Quartier Villement- Ruelle-sur-Touvre - Agence B Jardins & Paysages

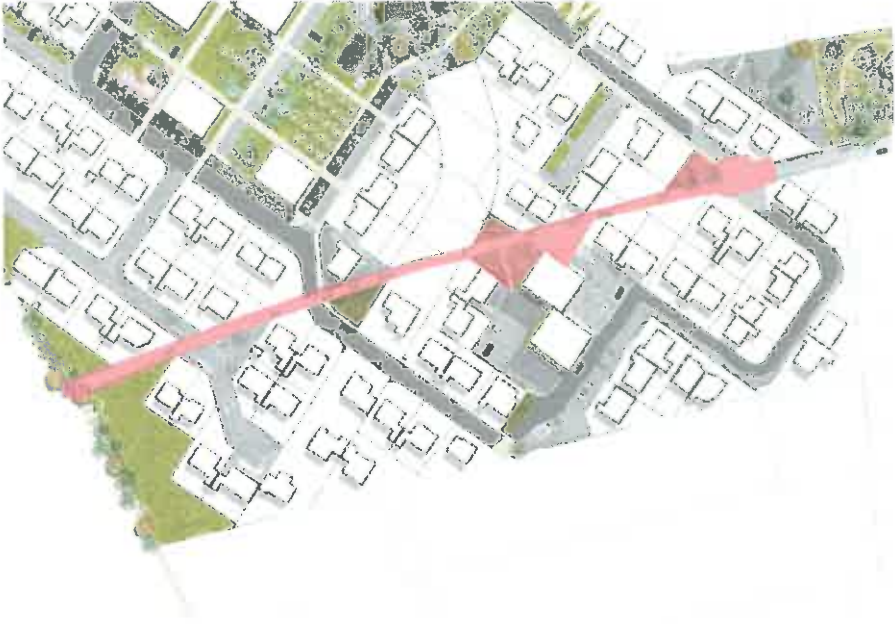
La place centrale



Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
1 Installation de chantier				
Installation de chantier, implantation et piquetage des travaux	F	1	500,00 €	500,00 €
Signalisation de chantier	F	1	500,00 €	500,00 €
Constitution de plans (EXE, recollement)	F	1	500,00 €	500,00 €
2 Travaux préparatoires				
Reprise de réseaux voirie divers	Ft	1	5 000,00 €	5 000,00 €
Sciage de l'enrobé y compris decolage et évacuation	m²	2800	20,00 €	56 000,00 €
Terrassement généraux	m²	2800	9,00 €	25 200,00 €
3 Plantations				
Apport et mise en oeuvre de Terre Végétale	m3	520	20,00 €	10 400,00 €
Préparation des surfaces à planter	m²	470	1,70 €	799,00 €
Plantation et fournitures des lignes de vivaces, arbustes	m²	470	25,00 €	11 750,00 €
Mall d'arbres	U	30	300,00 €	9 000,00 €
Engazonnement	m²	830	2,00 €	1 660,00 €
Paillage BRF sur 5cm	m²	470	5,00 €	2 350,00 €
4 Mobilier				
Banc	U	6	1 500,00 €	9 000,00 €
Hivlan table-banca de la marque Vestre	U	3	1 600,00 €	4 800,00 €
Corbeille de papiers Vestre	U	2	1 100,00 €	2 200,00 €
Potelets	U	6	300,00 €	1 800,00 €
5 Revêtements				
Geotextile	m²	834	1,70 €	1 417,80 €
Bi-couche coloré	m²	834	7,70 €	6 421,80 €
Gnt 0/30	m²	834	22,00 €	18 348,00 €
Bordure béton p2	ml	328	30,00 €	9 840,00 €
Parking en Terre-Pierre	m²	204	20,00 €	4 080,00 €
Marquage de sol peinture blanche	Ft	1	500,00 €	500,00 €
Revêtement d'enrobé sur la voirie principale	m²	7 500	14,00 €	105 000,00 €
			Total HT	287 088,80 €
			TVA 20%	57 413,32 €
			Total TTC	344 479,92 €

La trame verte

Designation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
1 Installation de chantier				
Installation de chantier, implantation et piquetage des travaux	F	1	250,00 €	250,00 €
Signalisation de chantier	F	1	250,00 €	250,00 €
Constitution de plans (EXE, recollement)	F	1	250,00 €	250,00 €
2 Travaux préparatoires				
Reprise de réseaux voirie divers	Ft	1	2 500,00 €	2 500,00 €
Sciage de l'enrobé y compris decolage et évacuation	m²	775	20,00 €	15 500,00 €
Torrassage général	m²	775	9,00 €	6 975,00 €
3 Plantations				
Apport et mise en oeuvre de Terre Végétale	m3	130	20,00 €	2 600,00 €
Préparation des surfaces à planter	m²	400	1,70 €	680,00 €
Plantation et fourniture de plantes grimpanes	m²	40	35,00 €	1 400,00 €
Semis de capucines	m²	200	5,00 €	1 000,00 €
Massif de vivaces	m²	200	20,00 €	4 000,00 €
Paillage BRF sur 5cm	m²	400	5,00 €	2 000,00 €
4 Mobilier				
Structure pour grimpanes	U	40	500,00 €	20 000,00 €
Bancs	U	6	1 500,00 €	9 000,00 €
Corbeille de propreté Veste	U	2	1 100,00 €	2 200,00 €
Poteries	U	8	300,00 €	2 400,00 €
5 Revêtements				
Geotextile	m²	775	1,70 €	1 317,50 €
BI-couche coloré	m²	775	7,70 €	5 967,50 €
Gnt 0/30	m²	775	22,00 €	17 050,00 €
Plateau en bi couche	m²	334	20,00 €	6 680,00 €
			Total HT	102 020,00 €
			TVA 20%	20 404,00 €
			Total TTC	122 424,00 €



Les venelles

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
1 Installation de chantier				
Installation de chantier, implantation et piquetage des travaux	F	1	250,00 €	250,00 €
Signalisation de chantier	F	1	250,00 €	250,00 €
Constitution de plans (EXE, recouvrement)	F	1	250,00 €	250,00 €
2 Travaux préparatoires				
Reprise de réseaux voirie divers	Ft	1	2 500,00 €	2 500,00 €
Sciage de l'enrobé y compris decollage et évacuation	m²	1830	20,00 €	36 600,00 €
Terrassement généraux	m²	1830	9,00 €	16 470,00 €
4 Mobilier				
Potelets	U	20	300,00 €	6 000,00 €
5 Revêtements				
Geotextile	m²	1830	1,70 €	3 111,00 €
BI-couche coloré	m²	1830	7,70 €	14 091,00 €
Gnt 0/30	m²	1830	22,00 €	40 260,00 €
Bordure béton p2	ml	1000	30,00 €	30 000,00 €
			Total HT	149 782,00 €
			TVA 20%	29 956,40 €
			Total TTC	179 738,40 €



Les aires de jeux



Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
1 Installation de chantier				
Installation de chantier, implantation et piquetage des travaux	F	1	500,00 €	500,00 €
Signalisation de chantier	F	1	500,00 €	500,00 €
Constitution de plans (EXE, recensement)	F	1	500,00 €	500,00 €
2 Travaux préparatoires				
Reprise de réseaux voirie divers	Ft	1	2 500,00 €	2 500,00 €
Sciage de l'enrobé y compris decolage et évacuation	m²	496	20,00 €	9 920,00 €
Terrassement généraux	m²	880	9,00 €	7 920,00 €
Démolition du muret existant (zone de jeux existante)	Ft	1	2 000,00 €	2 000,00 €
3 Plantations				
Apport et mise en oeuvre de Terre Végétale	m3	165,2	20,00 €	3 304,00 €
Préparation des surfaces à planter	m²	214	1,70 €	363,80 €
Plantation et fournitures des lignes de vivaces, arbustes	m²	214	25,00 €	5 350,00 €
Arbres	U	2	300,00 €	600,00 €
Engazonnement	m²	199	2,00 €	398,00 €
Reprise de gazon (zone de jeux existante)	m²	200	2,00 €	400,00 €
Paillage BRP sur 5cm	m²	214	5,00 €	1 070,00 €
4 Mobilier				
Structure double balançoire de chez Kompan (4ans et +)	U	1	4 500,00 €	4 500,00 €
Structure balançoire de chez Kompan (11an et +)	U	3	2 000,00 €	6 000,00 €
Sol en bi couche pour piste de vélo + peinture de sol	m²	67	15,00 €	1 005,00 €
Banc	U	2	1 500,00 €	3 000,00 €
Corbeille de propreté Vestre	U	1	1 100,00 €	1 100,00 €
Cloture galvanisée 1 m (zone de jeux existante)	ml	109	60,00 €	6 540,00 €
Portillon en galvanisée (zone de jeux existante)	U	1	300,00 €	300,00 €
5 Revêtements				
Geotextile	m²	67	1,70 €	113,90 €
Rordure béton p2	ml	78	30,00 €	2 340,00 €
Parking 16 places en enrobé	U	16	500,00 €	8 000,00 €
Parking en terre pierre	m²	135	20,00 €	2 700,00 €
			Total HT	70 924,70 €
			TVA 20%	14 184,94 €
			Total TTC	85 109,64 €

Les jardins partagés

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
1 Installation de chantier				
Installation de chantier, implantation et piquetage des travaux	F	1	500,00 €	500,00 €
Signalisation de chantier	F	1	500,00 €	500,00 €
Constitution de plans (EXE, recensement)	F	1	500,00 €	500,00 €
2 Travaux préparatoires				
Reprise de réseaux voirie divers	Fl	1	2 500,00 €	2 500,00 €
Sciage de l'entrobé y compris decolage et évacuation	m²	690	20,00 €	13 800,00 €
Terrassement généraux	m²	690	9,00 €	6 210,00 €
3 Plantations				
Apport et mise en oeuvre de Terre Végétale	m3	317,6	20,00 €	6 352,00 €
Plantation et fournitures d'arbres fruitiers	U	13	150,00 €	1 950,00 €
4 Mobilier				
Bac composteur	U	3	500,00 €	1 500,00 €
Cloture ganivelle 1 m	ml	204	60,00 €	12 240,00 €
Portillon en ganivelle	U	3	300,00 €	900,00 €
Revêtements				
Création d'un parking 9 places en entrobé	U	9	500,00 €	4 500,00 €
			Total HT	51 452,00 €
			TVA 20%	10 290,40 €
			Total TTC	61 742,40 €



31

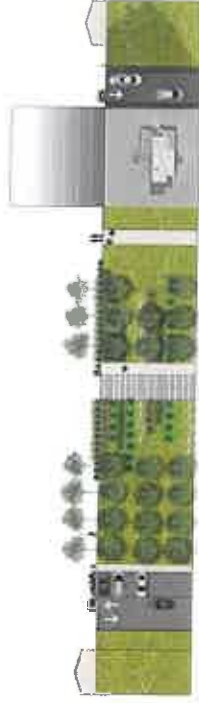
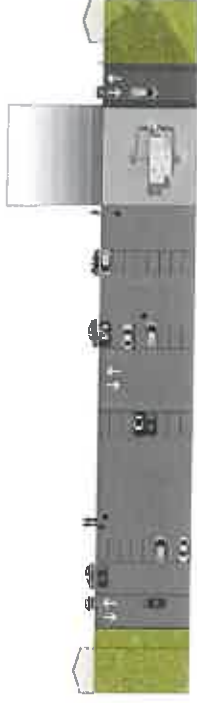


Le parvis

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
1 Installation de chantier				
Installation de chantier, implantation et piquetage des travaux	F	1	500,00 €	500,00 €
Signalisation de chantier	F	1	500,00 €	500,00 €
Constitution de plans (EXE, recouvrement)	F	1	500,00 €	500,00 €
2 Travaux préparatoires				
Reprise de réseaux voirie divers	Ft	1	2 500,00 €	2 500,00 €
Sciage de l'enrobé y compris decollage et évacuation	m²	540	20,00 €	10 800,00 €
Terrassement généraux	m²	540	9,00 €	4 860,00 €
3 Plantations				
Apport et mise en oeuvre de Terra Végétale	m³	96	20,00 €	1 920,00 €
Préparation des surfaces à planter	m²	240	1,70 €	408,00 €
Plantation et fournitures des lignes de vivaces, arbustes	m²	240	25,00 €	6 000,00 €
Arbres	U	5	300,00 €	1 500,00 €
Paillage BRP sur 5cm	m²	240	5,00 €	1 200,00 €
4 Mobilier				
Banc	U	2	1 500,00 €	3 000,00 €
5 Revêtements				
Geotextile	m²	300	1,70 €	510,00 €
Bordure béton p2	ml	200	30,00 €	6 000,00 €
Bi-couche coloré	m²	300	7,70 €	2 310,00 €
Gnt 0/30	m²	300	22,00 €	6 600,00 €
			Total HT	49 108,00 €
			TVA 20%	9 821,60 €
			Total TTC	58 929,60 €



Végétalisation



Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
1 Installation de chantier				
Installation de chantier, implantation et piquetage des travaux	F	1	500,00 €	500,00 €
Signalisation de chantier	F	1	500,00 €	500,00 €
Constitution de plans (EXE, recouvrement)	F	1	500,00 €	500,00 €
2 Travaux préparatoires				
Reprise de réseaux voirie divers	Ft	1	2 500,00 €	2 500,00 €
Sciage de l'enrobé y compris decollage et évacuation	m²	1650	20,00 €	33 000,00 €
Terrassement généraux	m²	1650	9,00 €	14 850,00 €
3 Plantations				
Apport et mise en oeuvre de Terre Végétale	m3	660	20,00 €	13 200,00 €
Préparation des surfaces à planter (pied d'immeuble)	m²	1650	1,70 €	2 805,00 €
Plantation et fournitures de vivaces, arbustes (pied d'immeuble)	m²	779	25,00 €	19 475,00 €
Arbres	U	30	300,00 €	9 000,00 €
Création d'une noue paysagère	m²	198	150,00 €	29 700,00 €
Paillage BRF sur 5cm	m²	779	5,00 €	3 895,00 €
			Total HT	129 925,00 €
			TVA 20%	25 985,00 €
			Total TTC	155 910,00 €

des fiches actions

N°	Intitulé	Montant	Total	Total
1	La place centrale	287 066,80 €	57 413,32 €	344 479,92 €
2	La trame verte	102 020,00 €	20 404,00 €	122 424,00 €
3	Les venelles	148 782,00 €	29 956,40 €	179 738,40 €
4	Les aires de jeux	70 924,70 €	14 184,94 €	85 109,64 €
5	Les jardins partagés	51 452,00 €	10 290,40 €	61 742,40 €
6	Le parvis	48 108,00 €	9 821,60 €	58 929,60 €
7	La végétalisation	129 925,00 €	25 985,00 €	155 910,00 €
TOTAL		840 278,30 €	168 055,66 €	1 008 333,96 €





Agence B.

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

PREFECTURE DE LA CHARENTE

07 JUL. 2020

BUREAU DU COURRANT

DATE DE CONVOCATION
27 JUIN 2020

PREFECTURE DE LA CHARENTE

02 JAN. 2010

BUREAU

DATE D'AFFICHAGE
07 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère.s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME AP7/2020 POUR LA RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE CHANTEFLEURS

Exposé :

« Monsieur le maire rappelle que le regroupement des écoles du Maine Gagnaud et de Chantefleurs a nécessité la location d'un bâtiment modulaire pour permettre l'accueil d'une 4^{ème} classe à Chantefleurs. Dans le même temps, un diagnostic réalisé par le CAUE a mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements tant en termes de circulation, qu'en termes d'isolation thermique, de ventilation et d'acoustique.

Compte tenu de ces éléments, et dans l'optique de cesser d'engager de petits travaux annuels, il a été décidé une réhabilitation totale du bâtiment en même temps que l'extension. Ces travaux devraient générer à terme une meilleure maîtrise des frais d'énergie imputés aux dépenses de fonctionnement.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à L'ATELIER CAHUETTE et les travaux sont prévus dans la période scolaire 2020/2021. Pendant cette période, les élèves seront relogés dans des bâtiments modulaires à proximité de l'école

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place d'autorisations de programme s'inscrit dans l'objectif général de contribuer à la maîtrise accrue de la programmation financière. Ce mode de fonctionnement doit permettre d'afficher, de programmer, d'évaluer et de rendre compte de la mise en œuvre des opérations pluriannuelles en investissement, ce qui est bénéfique à la réalisation de l'équilibre budgétaire et diminue le volume des crédits non utilisés au cours de l'exercice. La mise en œuvre d'autorisations de programme facilite en outre les démarches de demande de subventions lorsqu'elles portent sur des projets étalés dans le temps.

Le montant de l'autorisation de programme AP7/2020, d'une durée de trois ans, porterait ainsi sur 1 650 000 € TTC se ventilant ainsi :

Désignation	2020	2021	2022
Maîtrise d'Œuvre	105 694,00	43 410,00	0,00
Etudes / Divers	8 000,00	0,00	0,00
Travaux de rénovation	508 906,00	929 190,00	20 000,00
Travaux divers	20 400,00	0,00	0,00
Mobilier	0,00	14 400,00	0,00
TOTAL DEPENSES	643 000,00	987 000,00	20 000,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mme Duroueix, M. Sicard) décide que le montant de l'autorisation de programme AP7/2020, d'une durée de trois ans, portera sur 1 650 000 € TTC se ventilant ainsi :

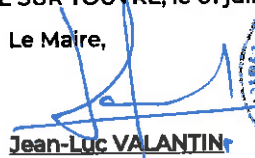
Désignation	2020	2021	2022
Maîtrise d'Œuvre	105 694,00	43 410,00	0,00
Etudes / Divers	8 000,00	0,00	0,00
Travaux de rénovation	508 906,00	929 190,00	20 000,00
Travaux divers	20 400,00	0,00	0,00
Mobilier	0,00	14 400,00	0,00
TOTAL DEPENSES	643 000,00	987 000,00	20 000,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

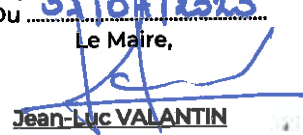
Le Maire,

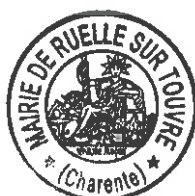

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 27/07/2020
Et publication ou notification
Du 01/08/2020

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



07 JUL. 2020

BUREAU DU COURRIER

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

02 JAN. 2010

BUREAU DU COURRIER

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
07 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDE, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUEARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUEARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME AP8/2020 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE

Exposé :

« La commune de Ruelle sur Touvre compte actuellement un multi-accueil de 35 places. Héritage de l'ex entreprise DCNS (Naval Group aujourd'hui), la crèche est implantée sur un terrain qui ne permet aucun aménagement, aucune possibilité de travaux en profondeur. La structure du bâtiment et les problématiques associées à la nature du sol sur lequel il est implanté génèreraient d'importantes difficultés techniques et des coûts associés rédhibitoires.

Or, la commune investit tous les ans dans des travaux de structure et d'entretien pour un résultat peu satisfaisant.

Aussi, et dans la mesure où la commune travaille au développement d'un nouveau quartier au niveau du Plantier du Maine-Gagnaud (en bordure de quartier résidentiel, à proximité de la D1000 et de l'Espace Carat sur les hauts de Ruelle), l'équipe municipale envisage la construction d'un nouvel équipement basé sur la haute qualité environnementale. La nouvelle crèche pourrait ainsi s'implanter dans un quartier arboré, comprenant du logement (social et privé), un commerce, un EHPAD. Une réflexion est également menée sur l'inclusion et la mixité en général au sein de ce quartier autour d'outils comme des jardins partagés, des espaces publics.

Une étude de faisabilité a été réalisée par la SPL GAMA. Le projet s'étalerait sur 4 ans avec une mise en service de la Crèche en septembre 2023.

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place d'autorisations de programme s'inscrit dans l'objectif général de contribuer à la maîtrise accrue de la programmation financière. Ce mode de fonctionnement doit permettre d'afficher, de programmer, d'évaluer et de rendre compte de la mise en œuvre des opérations pluriannuelles en investissement, ce qui est bénéfique à la réalisation de l'équilibre budgétaire et diminue le volume des crédits non utilisés au cours de l'exercice. La mise en œuvre d'autorisations de programme facilite en outre les démarches de demandes de subventions lorsqu'elles portent sur des projets étalés dans le temps.

Le montant de l'autorisation de programme AP8/2020, d'une durée de quatre ans, porterait ainsi sur 3 213 000 € TTC se ventilant ainsi :

Désignation	2020	2021	2022	2023
Assistance à Maîtrise d'ouvrage déléguée	37 500,00	45 000,00	45 000,00	7 500,00
Assistance Maîtrise d'ouvrage Santé environnementale	17 100,00	18 000,00	18 000,00	2 700,00
Maîtrise d'Œuvre	41 400,00	241 900,00	120 000,00	19 700,00
Missions / Etudes / Divers	15 000,00	7 800,00	0,00	0,00
Travaux	0,00	0,00	1 950 000,00	530 400,00
Equipements Cuisine et Mobiliers	0,00	0,00	0,00	96 000,00
TOTAL DEPENSES	111 000,00	312 700,00	2 133 000,00	656 300,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

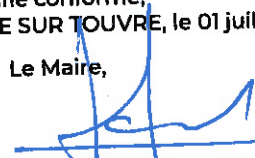
Délibéré :

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mme Duroueix, M. Sicard) décide que le montant de l'autorisation de programme AP8/2020, d'une durée de quatre ans, portera sur 3 213 000 € TTC se ventilant ainsi que suit :

Désignation	2020	2021	2022	2023
Assistance à Maîtrise d'ouvrage déléguée	37 500,00	45 000,00	45 000,00	7 500,00
Assistance Maîtrise d'ouvrage Santé environnementale	17 100,00	18 000,00	18 000,00	2 700,00
Maîtrise d'Œuvre	41 400,00	241 900,00	120 000,00	19 700,00
Missions / Etudes / Divers	15 000,00	7 800,00	0,00	0,00
Travaux	0,00	0,00	1 950 000,00	530 400,00
Equipements Cuisine et Mobiliers	0,00	0,00	0,00	96 000,00
TOTAL DEPENSES	111 000,00	312 700,00	2 133 000,00	656 300,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 07/07/2020
Et publication ou notification
Du 07/07/2020

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CM2906020_13-DE
Reçu le 03/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présentes : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Anne MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatma ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexis RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absentes excusées : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENQUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENQUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

**CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REGISSEUR THEATRE ET
MANIFESTATION A TEMPS COMPLET**

Exposé :

« Monsieur le maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Aussi, il propose la création à compter du 17 août 2020 d'un emploi permanent de Régisseur Théâtre et Manifestations dans le grade d'Agent de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les fonctions suivantes :

- Mise en œuvre, assistance et préparation technique des manifestations culturelles, associatives et sportives,
- Maintenance des équipements et des locaux culturels.

« Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de un an compte tenu du recours à un agent contractuel justifiant l'application de l'article 3-3-2° : la nature des fonctions très spécialisées. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une formation et d'une expérience de régisseur du spectacle ou en lien avec les métiers de l'audiovisuel, de l'ingénierie et de l'exploitation des équipements, et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Monsieur le maire précise qu'une déclaration de vacance d'emploi et une offre associée ont été publiées sur le site du Centre de Gestion de la Charente et que l'offre d'emploi a aussi été publiée sur les sites place-emploi-public.gouv.fr et profileculture.com.

Monsieur le maire propose :

- De créer à compter du 17 août 2020 un emploi de régisseur théâtre et manifestations dans le grade d'agent de maîtrise relevant de la catégorie C à temps complet pour exercer les missions suivantes :
 - Mise en œuvre, l'assistance et la préparation technique des manifestations culturelles et associative,
 - Maintenance des équipements et des locaux culturels.
- De dire que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de un an compte tenu du recours à un agent contractuel justifiant l'application de l'article 3-3-2° : la nature des fonctions très spécialisées.
- De dire que le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
- De dire que l'agent devra justifier d'une formation et d'une expérience de régisseur du spectacle ou en lien avec les métiers de l'audiovisuel, de l'ingénierie et exploitation des équipements et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Décide de créer à compter du 17 août 2020 un emploi de régisseur théâtre et manifestations dans le grade d'agent de maîtrise relevant de la catégorie C à temps complet pour exercer les missions suivantes :
 - Mise en œuvre, l'assistance et la préparation technique des manifestations culturelles et associative,
 - Maintenance des équipements et des locaux culturels.
- Dit que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée

AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_13-DE
Reçu le 03/07/2020

de un an compte tenu du recours à un agent contractuel justifiant l'application de l'article 3-3-2° : la nature des fonctions très spécialisées.

- Dit que le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
- Dit que l'agent devra justifier d'une formation et d'une expérience de régisseur du spectacle ou en lien avec les métiers de l'audiovisuel, de l'ingénierie et exploitation des équipements et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 03/07/2020

Et publication ou notification

Du 03/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CM2906020_13-DE

Regu la 03/07/2020

AR PREFECTURE

016-2118 02917-20200629-CH2906020_11-DE
Reçu le 03/07/2020

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absentes excusées : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

EXONÉRATION DU FORFAIT EAU-ELECTRICITE À ACQUITTER PAR LES FORAINS POUR L'OCCUPATION DU TERRAIN DE LA COMBE AUX LOUPS DANS LE CADRE LA FÊTE FORAINE DE RUELLE SUR TOUVRE TI AU 14 JUILLET 2020

Exposé :

« Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, le gouvernement a prescrit des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Plusieurs décrets adaptés à l'évolution de la crise sanitaire ont été édictés jusqu'au décret 2020-663 du 31 mai 2020 imposant des règles strictes quant à la distanciation sociale et aux autorisations de rassemblement notamment. Durant cette période, les fêtes foraines ont été annulées. Ces annulations ont généré de lourdes conséquences économiques sur l'activité des forains. Au vu de cette situation et en dérogation de la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mai 2015 portant revalorisation du forfait eau-électricité à acquitter par les forains pour l'occupation du terrain de la Combe aux Loups (ou Chantefleurs dans le cadre de la fête foraine annuelle), Monsieur le maire propose de leur accorder exceptionnellement l'exonération du forfait eau-électricité pour l'occupation du terrain de la Combe aux Loups dans le cadre de la fête foraine de la ville programmée du 11 au 14 juillet 2020.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de fixer l'exonération du forfait eau-électricité pour l'occupation du terrain de la Combe aux Loups pour la fête foraine de la ville programmée du 11 au 14 juillet 2020.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée et complétée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 à L.2213-5,

CONSIDÉRANT la fête locale annuelle qui se tiendra du samedi 11 juillet 2020 au mardi 14 juillet 2020 inclus,

AR PREFECTURE

016-211602917-20200628-CM2906020_11-DE
Reçu le 03/07/2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer l'exonération du forfait eau-électricité pour l'occupation du terrain de la Combe aux Loups pour la fête foraine de la ville programmée du 11 au 14 juillet 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 03/07/2020

Et publication ou notification

Du 03/07/2020

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_04-DE
REPUBLIQUE FRANCAISE

Reçu le 03/07/2020

DÉPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION

22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE

03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDEY, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DURQUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUEK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUEK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération,

FIXATION DE LA MAJORATION DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES.

Exposé :

« Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les communes anciens chefs-lieux de canton peuvent octroyer des majorations d'indemnités de fonction aux élus.

Monsieur le Maire précise que l'article L. 2123-22 du Code général des collectivités Territoriales – CGCT, modifié par l'article 92 1° de la loi n°2019-1461 ouvre désormais cette possibilité aux conseillers municipaux délégués des communes de moins de 100 000 habitants.

Ce même article précise que l'application de majorations aux indemnités de fonction doit faire l'objet d'un vote distinct de celui de la fixation de leur montant initial. Ainsi, dans un premier temps le conseil municipal vote le montant des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale et dans un second temps il se prononce sur les majorations, sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe.

La majoration est donc calculée à partir de l'indemnité octroyée et non du maximum autorisé.

Les deux votes peuvent intervenir au cours de la même séance.

Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

AR PREFECTURE		Montant global mensuel brut voté	Majoration proposée	Montant global mensuel brut après majoration
016-211602917-20200629-CH2906020_04-DE	Regu le 03/07/2020			
	Indemnité du Maire	1742,45 €	15 %	2003,81 €
	Indemnité des adjoints	614,52 €	15 %	706,70 €
	Indemnités des conseillers municipaux délégués	140,02 €	15 %	161,02 €

Le tableau de répartition des indemnités est joint en annexe, à la présente délibération.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de valider le tableau des indemnités majorées,
- de valider le tableau nominatif de répartition tel que figurant en annexe de la présente délibération.
- de dire que ce tableau nominatif de répartition donnera lieu à révision, par délibération, dès lors qu'un adjoint ou conseiller municipal délégué percevra une indemnité au titre de ses fonctions exécutives au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou dans le cadre de tout autre mandat politique.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Considérant ces différents éléments,

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 voix contre (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mme Duroueix, M. Sicard), :

- valide le tableau des indemnités majorées comme indiqué ci-dessus,
- valide le tableau nominatif de répartition tel que figurant en annexe de la présente délibération,

précise que :

- M. Yannick Péronnet ne perçoit pas d'indemnité car il est toujours vice-président à Grand Angoulême,
- Mme Fatna Ziad ne perçoit pas d'indemnité car elle est toujours conseillère départementale,
- M. Alain Chaume percevra son indemnité de conseiller délégué du 25 mai 2020 au 26 juin 2020, date à laquelle il a été élu président du syndicat intercommunal de restauration collective de RUELLE SUR TOUVRE et de l'ISLE D'ESPAGNAC,
- Mme Alexia Riffé percevra son indemnité de conseillère municipale déléguée du 25 mai 2020 au 25 juin 2020, date à laquelle elle a été élue présidente du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_04-DE
Reçu le 03/07/2020

- dit que ce tableau nominatif de répartition donnera lieu à révision, par délibération, dès lors qu'un adjoint ou conseiller municipal délégué percevra une indemnité au titre de ses fonctions exécutives au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou dans le cadre de tout autre mandat politique.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Maire de RUELLE SUR TÔUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 03/07/2020
Et publication ou notification
Du 03/07/2020

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_04-DE

Regu le 03/07/2020

AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CN2906020_03-DE
Reçu le 03/07/2020

DÉPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION

22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE

03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présentes : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller·ère·s Municipaux·ales.

Absent·es excusé·es : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller·ère·s Municipaux·ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Exposé :

« Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de fixer le taux des Indemnités de fonction des élus, dans les trois mois suivant l'installation du Conseil.

Conformément à l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 et à l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, l'indemnité du Maire est de droit et sans débat fixée au maximum.

Monsieur le Maire précise toutefois que le Maire peut demander à ne pas en bénéficier, le conseil municipal pouvant alors la fixer à un montant inférieur. L'article 92 2° de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 a maintenu ces règles.

S'agissant des indemnités de fonction allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux, le conseil municipal détermine librement leur montant, dans la limite des taux maxima (L 2123-23 alinéa 2, L2123-24). L'octroi de l'indemnité à un adjoint ou à un conseiller municipal est subordonné à l'exercice effectif du mandat, en contrepartie de l'exercice d'une délégation de fonction consentie par le Maire.

Conformément à l'article L2123-20 du Code général des collectivités territoriales – CGCT), « les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire, adjoints, conseillers municipaux, sont fixées par référence au montant de traitement correspondant à l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » (IBT 1027 soit 3 889,40 € brut mensuel – valeur au 01/01/2019).

Monsieur le Maire rappelle que le respect de l'enveloppe globale indemnitaire, composée de l'indemnité maximale du Maire et des indemnités maximales des adjoints en exercice, est impératif.

Il précise en outre que le montant maximal brut mensuel des indemnités de fonction allouées au Maire et aux adjoints est déterminé par référence à des taux qui sont fonction de la strate démographique de la commune (circulaire n°TERB1830058N du 9 janvier 2019).

- Pour le Maire : 55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 2 139,17 €
- Pour les adjoints : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 855,67 €.

Considérant la délibération du 25 mai 2020, fixant le nombre d'adjoints à 7 postes, le montant maximal théorique brut mensuel dont dispose la commune de Ruelle sur Touvre est de : 8 128,86€ ;

Considérant les délégations de fonctions qui seront attribuées, par le Maire, aux 16 conseillers municipaux du groupe majoritaire ;

Considérant l'engagement des adjoints et des conseillers municipaux délégués percevant une indemnité au titre de leurs fonctions exécutives au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou dans le cadre de tout autre mandat politique, de renoncer à l'indemnité de fonction allouée par la commune ;

Considérant le principe retenu du maintien de l'enveloppe globale des indemnités à la hauteur de l'enveloppe de la dernière mandature après prise en compte de l'engagement ci-dessus ;

Considérant qu'à terme, le Maire, 6 adjoints et 15 conseillers municipaux délégués devraient bénéficier d'une indemnité de fonction allouée par la commune, l'enveloppe brute mensuelle correspondante s'élèverait à 7109,87 €, soit 12,5% de moins que le maximum autorisé avec 7 adjoints. (Pour information en avril 2020, le montant était de 7 102,05 €).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De réduire son indemnité en la rapportant de 55 % à 44,8 % ;
- D'ajuster l'indemnité des adjoints en la rapportant de 22 % à 15,8 % ;
- De fixer les taux des indemnités comme suit :

	Taux maximum de l'indice	Taux proposé	Montant global mensuel brut
Indemnité du Maire	55 %	44,8 %	1 742,45 €
Indemnité des adjoints	22 %	15,8 %	614,52 €
Indemnités des conseillers municipaux délégués	Indemnité comprise dans l'enveloppe du Maire et des adjoints	3,6 %	140,02 €

- de valider le tableau nominatif de répartition tel que figurant en annexe de la présente délibération.
- de dire que les indemnités seront versées à compter du 25 mai 2020, date d'installation du conseil municipal de Ruelle sur Touvre et de l'élection du Maire et des adjoints.
- de dire que ce tableau nominatif de répartition donnera lieu à révision, par délibération, dès lors qu'un adjoint ou conseiller municipal délégué percevra une indemnité au titre de ses fonctions exécutives au sein d'un Etablissement Public

AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_03-DE
Regu le 03/07/2020

de Coopération Intercommunale ou dans le cadre de tout autre mandat politique.
Cette règle sera modulée selon les situations individuelles (ex. temps partiel en
vue de l'exercice des missions d'adjointe...)

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

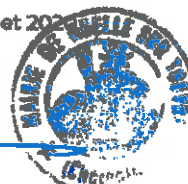
Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 voix contre (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mme Duroueix, M. Sicard) :

- décide de réduire son Indemnité en la rapportant de 55 % à 44,8 % ;
- décide d'ajuster l'Indemnité des adjoints en la rapportant de 22 % à 15,8 % ;
- décide de fixer les taux des indemnités comme indiqué ci-dessus ;
- valide le tableau nominatif de répartition tel que figurant en annexe de la présente délibération ;
- dit que les Indemnités seront versées à compter du 25 mai 2020, date d'installation du conseil municipal de Ruelle sur Touvre et de l'élection du Maire et des adjoints ;
- précise que :
 - o M. Yannick Péronnet ne perçoit pas d'Indemnité car il est toujours vice-président à Grand Angoulême,
 - o Mme Fatna Ziad ne perçoit pas d'Indemnité car elle est toujours conseillère départementale,
 - o M. Alain Chaume percevra son Indemnité de conseiller délégué du 25 mai 2020 au 26 juin 2020, date à laquelle il a été élu président du syndicat Intercommunal de restauration collective de RUELLE SUR TOUVRE et de FISLE D'ESPAGNAC,
 - o Mme Alexandra Riffé percevra son Indemnité de conseillère municipale déléguée du 25 mai 2020 au 25 juin 2020, date à laquelle elle a été élue présidente du syndicat Intercommunal à vocation unique (SIVU) en faveur de l'enfance et de la jeunesse.
- dit que ce tableau nominatif de répartition donnera lieu à révision, par délibération, dès lors qu'un adjoint ou conseiller municipal délégué percevra une indemnité au titre de ses fonctions exécutives au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou dans le cadre de tout autre mandat politique. Cette règle sera modulée selon les situations individuelles (ex. temps partiel en vue de l'exercice des missions d'adjointe...).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 03/07/2020

Et publication ou notification
Du 03/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_03-DE
Regu le 03/07/2020